

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS J'ESPÈRE ET J'AIME.

Le procès des conspirateurs.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 20 mai :

Il semble que dès à présent les débats n'aient plus rien à révéler d'important sur la part qui revient à chacun des accusés dans l'exécution du crime dont ils ont à répondre devant la justice. Déjà le public est familier avec eux, et il ne serait peut-être pas bien difficile de suivre avec quelque précision, depuis les premières scènes jusqu'à la dernière, le rôle joué par chacun d'eux dans le drame.

Nous avons donné hier dans notre post-scriptum le résumé des dépositions; il est quelques points importants sur lesquels il est utile de revenir avec plus d'étendue, notamment l'incident relatif à la lettre qui semble impliquer l'assentiment de M. Jefferson Davis à l'incendie des villes du Nord. Voici in extenso l'interrogatoire du révérend W. H. Ryder, et la traduction du document dont il s'agit :

D.—Quelles sont votre résidence et votre profession ?
R.—Je réside à Chicago, et je suis ecclésiastique.

D.—Dites si vous avez fait récemment une visite à Richmond, et à quelle époque ?
R.—Je suis parti de Chicago le 9 avril, et suis arrivé à Richmond le 14; j'y suis resté jusqu'au 21.

D.—N'avez-vous pas trouvé dans le capitole, pendant ce séjour, les archives des soi-disant Etats-Confédérés; et, dans ce cas, dans quelle condition ?
R.—Oui; elles étaient généralement éparpillées sur le plancher.

D.—Avez-vous, de même que plusieurs autres personnes, ramassé des papiers sur le plancher ?
R.—Oui.

D.—Dites si le papier que vous tenez en ce moment à la main a été ramassé dans le capitole de Richmond, dans les circonstances dont vous parlez.
R.—Oui; je l'ai ramassé soit dans le bâtiment, soit tout près en dehors; ou bien il m'a été remis par quelqu'un qui l'a ramassé parmi les débris épars dans la chambre; il y avait une ou deux personnes avec moi; elles se tenaient baissées, et lorsqu'elles trouvaient quelque chose d'important, le ramassaient et le conservaient; quelquefois, le sous-officier de service me présentait quelque chose et je le mettais dans ma poche. Quand j'ai eu ainsi recueilli une certaine quantité d'objets, je les ai réunis, les ai mis dans une boîte, et les ai envoyés à Chicago; ce papier est un de ceux trouvés de cette manière.

Le juge avocat a donné lecture de ce papier; en voici la teneur :

« Richmond, 11 février 1865.
« A Son Excellence Jefferson Davis,
« Président, C. S. A.

« Lorsque le sénateur Johnson et moi-même nous nous sommes rendus auprès de vous au sujet du projet de harcèler et de harasser l'ennemi en brûlant sa marine, ses villes, etc., etc., il y eut quelques observations faites par vous, auxquelles je n'étais pas entièrement préparé à répondre, mais qui, ainsi qu'il résulte de conférences subséquentes avec les parties qui proposent l'entreprise, ne sauraient faire objection au projet.

« Premièrement.—La matière incendiaire se compose de plusieurs préparations et non d'une seule, et peut être employée sans exposer la personne qui l'emploie au moindre danger quelconque d'être découverte.

« Les préparations ne sont pas entre les mains de M. Daniel, mais dans celles du professeur McCullough, et ne sont connues que de lui et d'une autre personne.

« Secondement.—Il n'y a pas de nécessité à employer des personnes en service militaire dans le pays ennemi; mais l'affaire peut être faite par des agents, et, dans la plupart des cas, par des personnes ignorantes des faits, et, par conséquent, des agents innocents.

« J'ai vu assez d'effets qui peuvent être produits pour me convaincre que, dans la plupart des cas, sans aucun danger pour les parties engagées, et dans d'autres au prix d'un très léger risque, nous pouvons : 1^o brûler tout navire parti d'un port étranger pour les Etats-Unis; 2^o nous pouvons brûler tout transport partant du port de New-York ou d'autres ports du Nord avec des approvisionnements pour les armées de l'ennemi au Sud; 3^o brûler tout transport ou canotière sur la rivière Mississippi, aussi bien que dévaster le pays et remplir la population de terreur et de consternation.

« Je ne suis pas seul de cette opinion; mais beaucoup d'autres personnes sont aussi complètement et absolument convaincues que je le suis. Je crois que nous avons les moyens à notre disposition, s'ils sont promptement préparés et énergiquement appliqués, de démoraliser le peuple du Nord dans un temps très court. Dans le but de fixer votre opinion à cet égard, je vous engage respectueusement mais instamment à avoir une entrevue avec le général Harris, autrefois membre du Congrès pour le Mississippi qui, je le crois, est en mesure, par des preuves concluantes, de vous convaincre que ce que j'avance est parfaitement faisable et praticable. Le profond intérêt que je prends au succès de notre cause, et la conviction de l'importance qu'il y a à tirer parti de tout élément possible de défense, me servira d'excuse pour vous écrire et pour inviter le général Harris à votre vue. Si vous jugez utile de le faire, veuillez désigner le moment où il vous conviendra de le voir.

« Signé : W. S. OLDFHAM. »

Au dos de la lettre sont deux annotations, dont l'une est conçue dans les termes suivants : « Richmond, 12 février 1865.

« Hon. W. S. Oldham :

« Relativement aux plans et moyens de brûler les maisons, les villes, etc., etc., des préparations sont entre les mains du professeur McCullough, et sont connues d'une seule personne. Demandez au Président d'avoir une entrevue avec le général Harris, autrefois du Missouri, à ce sujet. »

« La seconde est ainsi conçue : « Le secrétaire d'Etat, à sa convenance, voudra bien voir le général Harris, et savoir quel plan il a pour surmonter les difficultés précédemment éprouvées. »

« J. D., février 20, 1865.
« Reçu, 17 février 1865. »

C'est cette dernière annotation qui est attribuée à M. Jefferson Davis.

Les témoignages suivants ont été entendus pour constater l'authenticité de l'écriture.

M. John Potts.—D.—Quelle est votre profession ?
R.—Je suis commis en chef du département de la guerre, depuis vingt ans.

D.—Êtes-vous parfaitement familier avec l'écriture de Jefferson Davis ?
R.—Oui.

D.—Regardez cet endossement, signé J. D., et voyez s'il est de sa main.
R.—Dans mon opinion, oui.

M. Nathan Rice.—D.—Connaissez-vous l'écriture de Jefferson Davis ?
R.—Oui. Tandis qu'il était secrétaire de la guerre, j'avais à signer des réquisitions, et, naturellement j'avais sous écriture tous les jours sous mes yeux.

D.—Regardez cette lettre qui vient d'être lue, et voyez si l'endossement est de l'écriture de Jefferson Davis.
R.—Je pense que oui.

D.—Vous avez eu aussi occasion de connaître son secrétaire ?
R.—Oui, j'avais généralement de dix à vingt signatures devant moi chaque jour, quelquefois il signait en ma présence, mais pas toujours.

M. Joshua T. Owen.—D.—Connaissez-vous le professeur McCullough ?
R.—J'ai connu un gentleman que l'on appelait professeur McCullough, je crois, pendant vingt ans; il était professeur de chimie au collège de Princeton, et professeur de mathématiques au collège Jefferson, en Pennsylvanie, où j'ai été diplômé; et vers 1839 ou 1840, si mes souvenirs me servent bien, il était essayeur à la Monnaie de Philadelphie.

D.—Savez-vous où il a été pendant la rébellion ?
R.—Il était à Richmond, au service des confédérés. Je puis dire que son père était l'un des contrôleurs à Washington; son nom était Hugh, le même que celui du secrétaire actuel du Trésor.

D.—Avait-il quelque distinction comme chimiste ?
R.—Oui, il était peut-être plus distingué comme chimiste que sous tout autre rapport.

D.—Etait-ce à ce titre qu'il était employé dans le service confédéré, à votre connaissance ?
R.—Je ne sais pas. Le général Hunter a remarqué, pendant son expédition dans la Vallée, qu'il avait reçu une lettre écrite par McCullough, dans laquelle il disait qu'il avait été seulement capitaine durant toute la guerre, et qu'il était très désireux d'avoir de l'avancement.

Le juge avocat général a fait observer qu'il serait désirable que cette lettre fut jointe au dossier comme pièce historique.

Le général Hunter a dit qu'il l'avait donnée à son beau-frère à Princeton, et qu'il écrivait pour qu'elle lui fût envoyée.

Comme on le pense, cet incident est aujourd'hui commenté sur tous les tons. Nous nous bornons à traduire les lignes suivantes de l'*Express* de New-York d'hier soir :

« La lettre du professeur McCullough, le chimiste, qui propose de fournir aux Etats-Confédérés une sorte de composition capable de détruire les vaisseaux, villes, etc., de l'ennemi,—est importante, utile, à notre avis, à cause de l'endossement signé J. D., quoique même l'endossement, il faut le remarquer, ne soit pas une approbation de la composition, mais simplement une requête,—comme cela a lieu pour la routine ordinaire des affaires officielles,—pour que le secrétaire d'Etat, voie le général Harris à ce sujet. Il n'y a là dedans rien qui implique Davis dans le complot d'assassinat, mais on en tirera grand parti pour montrer qu'il n'aurait pas été mal disposé pour des complots d'un autre genre. »

C'est tout ce que l'on peut induire en effet de ce document, en admettant qu'il soit authentique, ce qui n'est pas suffisamment établi, comme preuve légale, et au point de vue d'une affaire judiciaire aussi capitale, par le témoignage de deux personnes qui croient reconnaître l'écriture de M. Jefferson Davis. Il est probable que la cour ne se contentera pas de ces témoignages par à peu près, évidemment faillibles et dubitatifs, et qu'elle avisera à d'autres moyens plus efficaces de constatation. Il n'est pas difficile assurément de se procurer de l'écriture de M. Jefferson Davis. Il doit s'en trouver des montagnes au département de la guerre et ailleurs. Rien de plus simple donc que de faire le rapprochement, et de faire opérer la vérification par des experts dignes de foi et assermentés, comme cela a lieu toutes les fois qu'il y a une question d'écriture devant tous les tribunaux du monde.

Du reste, la production de la lettre en question n'est qu'accidentelle dans le moment présent; c'est un hors-d'œuvre parmi les témoignages relatifs aux accusés qui sont sur les bords devant la commission militaire, et simplement une communication à l'adresse du public; la cour ne s'occupe pas quant à présent de M. Jefferson Davis, et qu'il doive être jugé par le même tribunal ou par un autre, ce sera à ce moment que devront être présentées, avec tout les garan-

ties désirables, les charges articulées contre lui.

En dehors de cet incident, la dernière séance n'a pas notablement changé la position respective des accusés.

Un témoin nommé Thomas, fermier dans le bas Maryland, a fait une assez bizarre déposition à l'égard du docteur Mudd. Il a entendu, en mars dernier, le docteur dire que le serment d'allégeance ne valait pas une chique de tabac; que le Président et son cabinet étaient tous abolitionnistes, et que tous ensemble et tous les unionistes du Maryland seraient tués avant six semaines. Après cela, dit-il, c'était peut-être un plaisir, car M. Mudd était très fureur.

Michael O'Laughlin est de plus en plus compromis. Au moins est-il certain qu'il était de connivence avec Booth antérieurement à l'assassinat. Deux télégrammes à lui adressés par Booth ont été produits à la cour. Les voici :

« 13 mars.—Ne craignez-vous pas de négliger vos affaires ? Vous feriez mieux de venir tout de suite.—J. Booth. »

« 27 mars.—Prévenez Sam; venez avec ou sans lui mercredi matin; nous vendrons ce jour-là, sûr.—J. W. Booth. »

Spangler n'est pas gravement compromis. Il n'est pas probable qu'il s'élève de nouvelles charges contre lui. C'est lui qui a les meilleures chances, et après lui Arnold. Ce dernier était évidemment en relations avec Booth et avec ses affidés; mais il paraît avoir tiré à temps son flegme du jeu. Quelque temps avant l'assassinat, il s'est disputé avec Booth dans un de leurs meetings secrets et s'est retiré de la conspiration. Il s'est rendu à la forteresse Monroe, où il a pris un emploi qu'il a gardé jusqu'à son arrestation, deux jours après l'événement. Divers faits assez graves sont mis à sa charge, mais il n'en paraît que médiocrement affecté et semble encouragé par son conseil, le général Thomas Ewing, qui a eu une escarrouche assez vive avec les avocats des autres prisonniers au sujet de l'admissibilité des révélations de son client. Il y a eu pendant un instant un débat à trois parties entre le juge-avocat, M. Ewing et les autres avocats; mais la commission a décidé que toute la déposition d'Arnold serait entendue. C'est un succès pour lui et il n'est pas impossible qu'il soit en bonne voie,—à moins qu'il ne s'élève de nouvelles charges contre lui.

Les dépositions ont continué hier. On croit que tous les témoins à charge seront entendus demain. Les témoins à décharge ont été renvoyés à lundi. Il y en a une vingtaine d'assignés. En tout, de l'une et de l'autre part, il n'en reste guère qu'une trentaine à interroger. Il est probable que le procès sera terminé la semaine prochaine.

Voici, à ce moment, la situation respective des accusés, tels qu'ils figurent devant le tribunal.

Un banc placé sur une estrade s'étend sur toute la largeur de la salle d'audience. L'estrade est entourée d'une grille. Dans cette enceinte, et enchaînés au banc, les pieds et les mains chargés de fers, sont assis les sept prisonniers séparés les uns des autres par six caporaux des vétérans. Ils ne peuvent pas s'entretenir entre eux, mais ils peuvent communiquer avec leurs défenseurs par dessus la grille. Les capuchons rembourrés qui enveloppent leurs têtes sont retirés quand ils entrent dans la salle d'audience.

Le premier à droite de la ligne est David C. Harold. C'est un homme de petite taille, d'aspect chétif, sans caractère et paraissant assez faible d'esprit que de corps. On ne s'attache pas en le voyant, qu'il est demandé grâce quand la grange a été entourée par la cavalerie; la seule chose qui étonne, c'est qu'il se soit embarqué dans une pareille aventure. Il a des cheveux noirs, épais, des sourcils et des yeux noirs, une barbe irrégulière et clairsemée. Il paraît âgé de vingt ans environ. Son teint est fade et terreux; il a, en général, l'air malpropre.

Le suivant forme avec lui un contraste frappant. C'est un homme grand, athlétique, d'un développement musculaire extraordinaire, avec un cou massif que laisse voir sa chemise blanche ouverte. On reconnaît du premier coup le bandit terrible qui s'est rué dans la maison Seward et a tout renversé devant lui. C'est l'image de la force bestiale et des instincts brutaux. La mâchoire est large, lourde, sans apparence de barbe; les lèvres épaisses, saillantes; le nez court avec des narines ouvertes et dilatées; l'œil mobile, noir ou bleu foncé; les sourcils bas; le front étroit et presque entièrement couvert par un fouillis de cheveux noirs tombant sur les yeux; le teint brun et sanguin, et la tête massive sortant des épaules suivant une ligne droite avec la courbe du dos. Il se tient droit et presque toujours la tête renversée en arrière contre le mur. Il a le regard assuré, plein de défi et d'audace. Ses mains sont blanches et douces. On voit qu'elles ne connaissent pas le travail. Il est âgé de vingt-cinq ans.

Cet individu, Payne, est le lion de la bande, au physique comme au moral. Chaque nouveau venu à l'audience est frappé de l'aspect de ce géant à physionomie sauvage et impudente, le seul des conspirateurs qui ait eu assez de nerf pour remplir jusqu'au bout le rôle sanglant qui lui était échu. On se rappelle en même temps que c'est le même personnage qui se faisait passer pour un prédicateur baptiste, et qu'un de ses affidés avait retenu à son intention une chambre en disant que c'était pour un valétudinaire, trop délicat de santé pour manger à table d'hôte.

Atzeroth, qui vient après lui, est un type parfait de l'Allemand de basse classe, court de taille, jaune de teint et de cheveux, presque imberbe, yeux bleus, pommettes hautes, le cou si court et les sourcils si rares qu'on l'en croirait dépourvu. Il est misérablement vêtu et paraît avoir été occupé les trente ans de sa vie à des travaux manuels.

Michael O'Laughlin, accusé d'avoir guetté le général Grant, mais contre qui jusqu'ici ne s'élèvent pas de charges bien convaincantes, vient ensuite. Il a le teint pâle, et a quelque ressemblance avec Booth. Son extérieur est plutôt attrayant que repoussant. Il a des cheveux noirs ondulés, l'œil brillant, une forte moustache et une impériale. Il paraît âgé de trente ans.

Spangler, le machiniste du théâtre, est le plus abattu de tous; il a constamment l'air effrayé d'une apparition; on dirait qu'il a le gibet devant les yeux. C'est un homme de trente à quarante ans, au teint clair, et dont le visage semble attester des habitudes d'intempérance.

Le docteur Mudd fait exception dans cette compagnie. Il a la physionomie douce et inoffensive, le front haut et découvert, les cheveux blonds et rares, de petits yeux bleus, la moustache et la barbe rouges, le teint fade, l'air réservé et timide. Rien dans sa tenue et dans l'expression de ses traits ne le ferait prendre pour un conspirateur.

Eufin Arnold, qui s'est retiré de l'affaire, à temps peut-être pour éviter la potence, tient l'extrémité gauche de la ligne. Il n'a rien de banal dans l'apparence. Il est jeune, à la figure ouverte, franche, et, en somme, la physionomie assez agréable.

Reste Mme Surratt. Son sexe lui a valu une place à part, et quelques regards particuliers. Dans un fauteuil en dehors de l'estrade, son factionnaire près d'elle, est assise cette femme, veuve, mère d'une famille intéressante, catholique fervente, que l'accusation représente, non sans de grandes probabilités, comme l'âme du complot. Elle est toute vêtue de noir. Un voile épais couvre son visage, qu'elle cherche encore, malgré ce rampart presque impénétrable, à dérober plus strictement aux regards, en le couvrant de ses mains et de son mouchoir. En dépit de ces obstacles, on peut encore constater que c'est une femme bien conservée d'une cinquantaine d'années, avec des traits réguliers et non sans élégance, et dont le teint n'est pas dépourvu de fraîcheur. Ce n'est pas, comme on l'a dit, une femme d'une taille extraordinaire, encore moins une espèce d'ogresse, comme on l'a représentée. Ses mains sont libres, mais ses pieds sont entravés comme ceux des autres prisonniers, et retenus par une chaîne rivée au-dessus des chevilles.

Quand les prisonniers se lèvent et qu'ils sont reconduits à la geôle, on entend dans toute la salle le cliquetis sinistre des fers. Un soldat porte à chacune de ses deux mains les boulets attachés aux pieds de Payne et d'Atzeroth, qui, sans ce secours, pourraient à peine faire un pas. Les entraves de Mme Surratt tintent sous sa robe, et la procession funèbre défile lentement devant l'assistance curieuse, conduite par le général Hartrauf, qui la précède portant à la main un lourd trousseau de clés énormes.

On lit dans le même journal du 22 courant :

La séance de Vendredi a été occupée principalement, comme nous l'avons dit, par l'interrogatoire des témoins concernant l'accusé Payne. Les dépositions ne laissent à peu près aucun doute sur sa culpabilité. Payne, qui, jusqu'alors avait montré une assurance imperturbable, a, dans le cours de ces dépositions, laissé voir quelque émotion et même des éclairs d'une intelligence plus vive que sa physionomie n'en révèle d'ordinaire. Il a l'air, du reste, de ne s'occuper que d'une chose, non pas si les témoins le reconnaissent, mais s'ils racontent bien les choses comme elles se sont passées. Il est toujours vêtu de sa chemise de laine; mais on a fait un instant retirer les témoins, et on l'a habillé avec le chapeau ramassé dans la maison Seward et les deux paquets, qui ont été reconnus pour lui avoir appartenu. Le jeune domestique muet, ramené à l'audience, s'est écrié : « Oh ! il me connaît bien. S'il a tout avoué, vous pouvez lui demander si ce n'est pas moi qui ai ouvert la porte. » Cette exclamation, fait sur un ton de franchise juvénile, a provoqué une hilarité générale qui a été partagée par Payne. Ainsi vêtu, c'était un homme tout différent. Il avait l'air beaucoup moins vulgaire et surtout moins sauvage. Les bottes qu'il portait quand il a été arrêté ont été reconnues comme ayant été faites pour Booth, dont le nom se trouvait écrit sur la doublure à l'intérieur de la tige.

Un nouveau témoignage a fait ressortir une contradiction compromettante dans la conduite de Mme Surratt. On a rappelé que la nuit de l'arrestation de Payne, lorsqu'il a été confronté avec elle, elle a déclaré qu'elle n'avait commandé aucun travail à cet homme, et qu'elle ne le connaissait nullement, tandis qu'il est notoire qu'il avait pris pension chez elle. Il est vrai qu'à ce moment, il était muet, que Payne était déguisé en ouvrier avec une pioche sur l'épaule, et qu'il avait le visage et les mains couverts d'un enduit qui pouvait le rendre méconnaissable.

L'audience de samedi a été signalée par un incident d'un certain intérêt. M. l'assistant secrétaire de la guerre Dana a produit un appareil trouvé dans les bureaux du secrétaire de la guerre confédéré, à Richmond, et qui, au moyen d'un certain mécanisme, traduit l'écriture vulgaire en un langage de convention, et réciproquement. Or, un appareil du même genre a été trouvé dans la malle de Booth. Le major Eckert, attaché au département de la guerre, a été appelé à examiner les deux objets, et a déclaré que celui de Booth était le même que celui de M. Benjamin. Voici littéralement l'interrogation de cet officier :

D.—Regardez cet appareil, et dites s'il a été trouvé dans la malle de J. Wilkes Booth; comparez-le avec cet autre, dont l'assistant secrétaire Dana vient de parler, et dites s'ils sont ou ne sont pas les mêmes.

R.—Ce sont les mêmes, monsieur.

D.—Vous n'avez pas de doute sur leur similitude ?
R.—Pas du tout, monsieur.

D.—Dites si, oui ou non, d'autres dépêches en signes conventionnels ne sont pas tombées, de temps en temps, entre les mains du département de la guerre, et n'ont pas été livrées à votre examen.
R.—Oui, monsieur.

D.—Dites si elles n'étaient pas dans le même système que celui-ci.
R.—Quelques-unes, monsieur; elles sont arrangées sur le même principe.

D.—Je parle maintenant des dépêches des 14 et 19 octobre dernier; les avez-vous en votre possession ?
R.—Oui, monsieur.

D.—Ce sont les traductions ?
R.—Oui, monsieur.

D.—Avez-vous les originaux ?
R.—Non, monsieur; j'ai les copies.

D.—Dites si elles sont écrites dans la même système dont vous avez parlé.
R.—Je crois que oui; elles peuvent différer quant à la clé des mots; mais le principe est le même.

D.—Vous les avez traduites ?
R.—Les commis les ont traduites.

D.—Ont-elles été traduites sans la connaissance de cet instrument à cette époque ?
R.—Oui, monsieur.

D.—Sont-ce là les traductions de ces dépêches ?
R.—Oui, monsieur.

Il a été donné lecture des dépêches suivantes :

« 13 octobre 1864.
« Nous insistons de nouveau sur la nécessité pour nous de gagner immédiatement des avantages. Mettez tout en œuvre pour la victoire. Nous regardons maintenant la réélection de Lincoln en novembre comme presque certaine, et nous avons besoin de battre ses mercenaires pour la prévenir. En outre, avec Lincoln réélu et ses armées victorieuses, nous n'avons plus à espérer même la reconnaissance, encore moins l'assistance mentionnée dans notre dernière. Holcombe expliquera cela. Ces chiffres de l'armée yankee sont exacts jusqu'à une unité. Votre ami doit être mis immédiatement à l'œuvre suivant vos instructions. »

« Votre lettre du 13 courant est reçue. Il y a encore assez de temps pour s'assurer de beaucoup de votants avant novembre. Un coup sera bientôt frappé ici. Il n'est pas tout à fait temps. Le général Longstreet doit attaquer Sheridan sans délai, et alors se porter au nord aussi loin que possible sur des points non protégés. Ce mouvement aura lieu à la place de celui antérieurement projeté. Il tâchera d'aider les républicains à recueillir leur votes. Veuillez et aidez-le. »

D.—Dites si l'original a été envoyé à son adresse.
R.—Oui, monsieur.

D.—D'où est venue la dépêche du 13 ?
R.—Elle est venue du Canada et est allée à Richmond.

D.—D'où est venue la dépêche du 19 ?
R.—Elle est venue de Richmond et est allée au Canada.

Reste à savoir la portée de cet incident. Les dépêches ci-dessus n'ont aucun trait à la possession par Booth de la clé de l'écriture conventionnelle dont le type a été trouvé dans les bureaux du secrétaire de la guerre confédéré. Elles sont simplement un exemple de traduction d'après un langage spécial dont se servait la confédération. La clé de ce langage était évidemment connue d'un nombre d'entre eux, soit à Richmond, soit au Canada, soit ailleurs. Booth était dans la confidence, sans doute, puis qu'on a trouvé un instrument explicatif dans sa malle. Comment se l'était-il procuré ? de qui le tenait-il ? on l'ignore. On a vu qu'il préparait ses moyens en fréquentant les camps, en se liant avec les officiers, en Virginie et dans la Shenandoah; probablement aussi il avait des relations au Canada. Peut-être un jour aurons-nous quelque éclaircissement à ce sujet. En attendant, il suffit de savoir que le système de correspondance dont on se servait en général dans la confédération dans les dépêches du 13 et 16 octobre étaient des spécimens circulants de Richmond au Canada et vice-versa,—dont d'autres spécimens soit identiques, soit variables quoique reposant sur le même principe, sont tombés à plusieurs reprises entre les mains du département de la guerre de Washington;—il suffit, disons-nous, de savoir que ce système était connu de Booth. Nous verrons quel parti et quelles conclusions en tireront l'accusation et la défense,—si toutefois quelqu'un est directement mis en cause pour ce fait.

Divers autres témoins ont été entendus, notamment le général A. J. Hamilton, du Texas, M. M. John A. Ward, de Byranton, Robert Neilson (homme de couleur), le docteur Wilson, et M. James B. Stuart, qui s'est lancé sur le théâtre après l'assassinat de M. Lincoln, et a poursuivi Booth dans sa fuite. Ces diverses dépositions ne révèlent aucun fait nouveau et sont sans intérêt.

M. Campbell, premier caissier de l'Ontario Bank, à Montréal, a rapporté que Jacob Thompson, reconnu pour agent financier de la confédération au Canada, avait eu à cette banque un crédit ouvert, qui s'était élevé jusqu'à six cent quarante neuf mille dollars; que ces sommes avaient été retirées par lui à différentes époques; que Thompson avait traité diverses opérations avec d'autres banques du pays, et qu'il avait une fois tiré un chèque de 50,000 sur l'Ontario Bank à l'ordre de C. C. Clay. Enfin Booth a eu dans la même banque un petit compte courant qui laisse en sa faveur un solde de \$400.

A la fin de l'audience, le ministère public a requis le huis-clos pour l'audition d'un

témoin important dont le gouvernement avait des raisons pour tenir la déposition secrète. En conséquence, la salle a été évacuée, et le public n'a pas été admis, non plus que la presse, à assister aux dernières opérations.

On remarquait à cette audience un plus grand nombre de dames que les jours précédents.

Le département de la guerre a reçu de Richmond deux grandes caisses remplies de correspondances privées de George N. Saunders.

Une dépêche particulière adressée à la Tribune dit que le gouvernement a définitivement résolu de traduire Jefferson Davis devant un tribunal civil,—probablement devant un jury à Baltimore, sous la présidence de M. Chase, président de la cour suprême.

On écrit de Rome, 3 mai :

Le Pape s'est transporté hier à Saint-Athanasie, où, après avoir assisté à une messe solennelle selon le rite oriental, il a fait promulguer les décrets de la Sacrée Congrégation des Rites portant que l'on peut procéder à la colonisation du B. Josephat Kunczewicz et à la béatification du V. Jean Berchmans. Autant que je puis me rappeler, Sa Sainteté a répondu en ces termes aux remerciements que lui adressaient les postulataires des deux causes :

« En tous les temps et en tous les lieux le Seigneur a permis que ses fidèles arrivassent à l'éternel séjour par des voies semées de calamités, de persécutions et d'opprobres. C'est là une règle qui ne souffre que de rares exceptions.

« Nous trouvons une de ces exceptions dans Jean Berchmans, que le Seigneur a transplanté au ciel comme un fleur modeste et embaumée. Il y a dans la vie de ce saint jeune homme un encouragement bien puissant pour la jeunesse. Et je remercie Dieu avec les pères de famille, avec les fils de saint Ignace, d'avoir menagé cet exemple aux jeunes générations.

« La voie du salut est semé d'épines et de douleur. Nous en avons la preuve non-seulement dans ce grand docteur Athanasie dont l'Eglise célèbre en ce jour la mémoire, mais dans Josephat Kunczewicz, cet évêque héroïque qui va être canonisé.

« Il naquit, comme vous le savez, au sein d'une famille simple et pure de mœurs; il fut élevé dans les privations et les mortifications; il fut mis à mort parce qu'il ne voulait pas que le schisme divisât son troupeau.

« Ils sont rares, à notre époque, les bourreaux qui brisent la tête à coups de hache, mais il y a d'autres bourreaux, et ceux-ci sont nombreux. Il faut leur appliquer ces paroles de l'Écriture : *Vous crucifiez vos prophètes* !... Une presse dépravée crucifie une foule d'hommes purs; on déchire dans des libelles impies et obscènes ceux qui défendent les droits du Saint-Siège.

« Je m'adresse aux quatre coins du monde et je dis : Quels sont ceux qui se déclarent les protecteurs de ces malheureux écrivains ?... Ceux qui, au temps de saint Grégoire le Grand, faisaient consister la science à soutenir le contraire du vrai et à pervertir le sens même des mots. Ce sont là des doctrines qu'on cherche de nos jours à remettre à la mode.

« Pour combattre des desseins aussi pharisaïques, imprégnés-nous, si je puis parler ainsi, du sang de Notre-Seigneur, d'où procède toute vérité, car c'est par la vérité que l'on peut combattre l'erreur.

« Prions Dieu de bénir les Orientaux, la jeunesse, et d'éclairer et de reconduire dans la droite voie ceux qui se sont faits les persécuteurs de l'Eglise. »

S. G.

M. Z... a écrit dernièrement un commissionnaire de G... qui lui apportait deux superbes lapins. Après avoir accepté le présent, le maître du logis invita le messager à se reposer de la longue course qu'il venait de faire et lui fit servir de la bière, du pain, du beurre et un énorme morceau de fromage de Hollande.

Le commissionnaire se mit à l'œuvre, et, en moins de rien, les quatre cinquièmes du fromage avaient disparu. En ce moment Mme Z... entra par hasard dans la cuisine, et vit son fromage à peu près englouti. Aussitôt elle court avertir son mari, qu'elle tance vertement au sujet de son hospitalité imprudente.

« Si l'on nous arrive du monde, finit-elle par dire, nous n'aurons plus de fromage à présenter. »

C'est vrai, dit M. Z..., mais laissez-moi faire, je vais du moins sauver ce qui reste. Z... court à la cuisine et se trouve en présence de son hôte vorace.

« Eh bien ! mon ami, lui dit-il, cela vous semble donc bon ?—Très bon, monsieur, comme vous pouvez voir.—Cependant, mon ami, il faut que je vous prévienne d'une chose.—Quoi donc, monsieur ?—C'est que ce fromage a un inconvénient : c'est que... lorsque, quand on en mange beaucoup, on ne sait plus parler.—Bien vrai, ce que vous dites-là, monsieur ?—Parfaitement vrai.—Oh ! merci, merci, monsieur, quelle chance ! Et mettant en poche le morceau qui restait, le paysan ajouta avec satisfaction :—Je m'en vas le donner à ma femme; il n'y a pas moyen de la faire taire. »

L'assassinat politique, la démocratie et les doctrines.

Il fut un temps où un observateur judicieux pouvait, en étudiant les événements qui se déroulaient sous ses yeux, prévoir jusqu'à un certain point leurs conséquences et écrire pour ainsi dire d'avance l'histoire de son pays.

Les grands hommes de nos jours appellent ces temps les siècles d'ignorance et de ténèbres. Aujourd'hui, c'est-à-dire dans le siècle par excellence des lumières et du progrès, ce qui était l'exception est devenue la règle; les principes varient avec les jours et avec les pays et cette mobilité a pris des proportions telles qu'il est devenu presque impossible de prévoir la veille ce qui arrivera le lendemain.

Au fond de ces perturbations dans l'ordre moral et politique, au fond de ces aberrations, apparaît la main de la démocratie irréligieuse et impie. C'est elle qui, pour légitimer l'indigne manœuvre qui a mis Victor-Emmanuel en possession du Royaume de Naples et des deux tiers des Etats-Pontificaux, a fait passer dans le droit international le principe monstrueux du fait accompli.

C'est encore elle qui pour empêcher les puissances catholiques de protéger le Pape et le pouvoir temporel contre les innombrables bataillons des ennemis de l'Eglise, faisait proclamer le principe immoral de non-intervention.

Enfin, c'est elle qui pour autoriser les révolutions a introduit dans le droit public le principe des nationalités.

C'est encore la démocratie irréligieuse qui décide de l'application des trois nouveaux principes, et qui pousse les gouvernements d'Europe dans les incroyables inconséquences dont les hommes d'état donnent depuis dix ans au monde le spectacle dégoûtant.

Les principes de non-intervention, du fait accompli, des nationalités, qui font les affaires de la démocratie lorsqu'il est question de déponner le Pape et de combattre l'Eglise, ne lui sont plus lorsqu'il s'agit de la Pologne, lorsqu'il s'agit de l'Irlande, lorsqu'il s'agit de la confédération du Sud; c'est ce qui explique pourquoi l'Europe a laissé écraser la nationalité polonaise, après avoir reconnu aux nationalités le droit de conquérir leur autonomie, même au dépens de la violation du droit public; c'est ce qui explique pourquoi l'Angleterre qui a applaudi si cordialement l'innovation du nouveau droit des nationalités en Italie continue à en refuser le bénéfice à la malheureuse Irlande; c'est ce qui explique pourquoi l'Europe après avoir, par le fait même de la reconnaissance du royaume italien, légitimé la révolte du sujet contre son souverain légitime, n'a pas voulu reconnaître aux Etats de la confédération du Sud le droit de briser le lien de convention qui les lie aux Etats du Nord.

Cette même démocratie—sous cette dénomination nous comprenons non seulement les démocrates proprement dits, mais leurs alliés naturels, tous les ennemis de l'Eglise—cette même démocratie irréligieuse, disons-nous, vient de donner une nouvelle preuve de l'élasticité de ses doctrines.

Qu'on ouvre à l'heure qu'il est tous les journaux démocrates, depuis le Siècle jusqu'à la petite feuille à cent abonnés, et on y lira les plus foudroyants malédictions à l'adresse des assassins du Président Lincoln, on y verra aussi un mausolée élevé à la mémoire du défunt président.

Et cette même presse, ces mêmes doctrines, qui n'ont pas aujourd'hui de paroles assez énergiques pour flétrir l'assassinat politique, ce sont eux qui depuis un siècle arment les régicides; ce sont les amis, alliés et admirateurs de Mazzini, l'apôtre du poignard; ce sont eux qui ont provoqué l'assassinat du comte Rossi et qui l'ont justifié; ce sont eux qui ont armé la main des assassins Milano et Orsini.

L'école où se sont formés tous ces assassins c'est la presse démocrate, c'est la presse impie, c'est la presse ennemie de l'Eglise.

Pourquoi donc aujourd'hui cette presse proteste-t-elle si énergiquement contre l'assassinat politique. Ah! c'est que ce n'est pas un souverain ordinaire qui a

été frappé dans la personne du Président Lincoln; c'est que la balle qui l'a frappé a également frappé la démocratie dont il était le seul représentant attiré; tandis que le poignard de l'assassin de Rossi, la bayonnette de Milano, les bombes fulminantes d'Orsini étaient dirigés contre le principe de la royauté héréditaire que la démocratie veut faire disparaître du monde pour écraser plus sûrement l'Eglise et la Papauté.

Cette même démocratie, qui condamne aujourd'hui l'assassinat politique, il y a quinze ans qu'elle joue avec la tête des rois, et le catalogue suivant des régicides tentés ou consommés depuis 1850 dit assez quelle attitude elle a mise à son œuvre de sang:

La reine d'Angleterre. La reine Victoria peut compter quatre attentats contre sa vie. Le 28 juin 1850, elle reçut un violent coup de bâton d'un certain Robert Pate, lieutenant au 10e hussards, en retraite.

Le roi de Prusse. En mai 1850, le défunt roi de Prusse, montant en wagon, reçut à l'avant-bras droit un coup de pistolet d'argon d'un calibre extrêmement fort; l'assassin Sefelager, de Wetzlar, cria, le coup tiré: Vive la liberté!

L'empereur d'Autriche. Le 18 février 1853, à Vienne, François-Joseph Ier fut frappé à la nuque d'un coup de couteau. Le meurtrier se nommait Libeny, d'Albe royale, en Hongrie, âgé de vingt ans, demeurant à Vienne, tailleur de son métier.

Le duc de Parme. Le 20 mars 1854, Ferdinand-Charles III, duc de Parme, revenant d'une promenade publique, fut heurté par un inconnu, qui, en le heurtant, lui donna dans le bas-ventre un coup de poignard, laissa le fer dans la plaie et prit la fuite. Le duc rendit le dernier soupir au bout de vingt-trois heures de cruelles douleurs.

La reine d'Espagne (une seconde fois). Le 28 mai 1856, la reine Isabelle II, passant en voiture dans la rue de l'Arseñal, à Madrid, un jeune homme, nommé Raymond Fuentès, tira hors de sa poche un pistolet, et il s'apprêtait à le décharger contre Sa Majesté si un agent ne se fût trouvé là pour lui arrêter le bras et le désarmer.

Le roi de Naples. Le 8 décembre 1856, pendant que Ferdinand II assistait, à Naples, au défilé des troupes, un soldat nommé Agésilas Milano le frappa de sa bayonnette, et plus tard Garibaldi honora la mémoire du régicide.

Napoléon III. Dans le mois d'octobre 1852, comme Napoléon sur le point de devenir empereur était à Marseille, on avait préparé une machine infernale formée de quatre tromblons de gros calibre et de deux cent cinquante canons de fusil chargés de 1,500 balles, et qui devait faire explosion d'un seul coup aux dépens de la personne du prince et de son cortège. Mais l'attentat ne fut pas accompli.

Napoléon III (une seconde fois). Le 5 juillet 1853, on chercha de nouveau à assassiner Napoléon III comme il se rendait au théâtre de l'Opéra-Comique. Douze Français qui avaient pris part à la conspiration furent arrêtés. (Voir le Moniteur du 7 juillet 1853.)

Napoléon III (une troisième fois). Le 28 avril 1855, Jean Liverani, dans la grande avenue des Champs-Élysées, tira deux coups de pistolet contre l'empereur des Français.

Napoléon III (une quatrième fois). En 1857, Tibani, Bartolotti et Grilli se rendent d'Angleterre en France, et vont à Paris pour y assassiner l'empereur; mais ils sont découverts, arrêtés, jugés et punis.

Napoléon III (une cinquième fois). Le 14 janvier 1858, Orsini, Gomez, Pieri et Radio lancent des bombes homicides contre l'empereur des Français et ensanglantent Paris, en tuant un grand nombre d'honnêtes citoyens.

Napoléon III (une sixième fois). Le 24 décembre 1863, on arrête à Paris Greco, Trabucco, Impératore et Scaglioni, arrivés de Londres dans cette ville avec l'intention de tuer l'empereur des Français.

Le roi de Prusse. Le nouveau roi de Prusse, se trouvant aux bains de Baden, courut péril de la vie dans la matinée du 14 juillet 1861. Deux coups de pistolet lui sont tirés par Oscar Becker, étudiant en droit à Leipzig. Le régicide déclare qu'il a voulu tuer le Roi, "parce qu'il n'est pas capable d'effectuer l'unité allemande."

La reine de Grèce. Le 18 septembre 1862, la reine de Grèce, qui, durant l'absence du Roi, avait en mains la direction des affaires publiques, revenait à cheval de la promenade et se trouvait près du Palais-Royal, lorsque Aristide Doussios, étudiant de 19 ans, lui tire un coup de revolver qui porte à faux.

Victor-Emmanuel II. En 1858, on attente aussi à la vie de ce souverain, et le comte de Cavour fait à la Chambre des Députés le récit de cet attentat dans la séance du 16 avril, comme on peut le voir dans les Actes officiels de cette Chambre, n° 158, p. 597.

Le cardinal Antonelli. Le 12 juin 1855, on tente de tuer S. Em. le cardinal Antonelli, comme il descendait l'escalier du palais apostolique. Le meurtrier se nommait Antonio Detelici, chapelier de profession. Grâce à la divine Providence, le coup manqua.

Quel horrible catalogue! quel épouvantable civilisation! quel affreux progrès, dirons-nous avec le journal auquel nous empruntons cette funèbre liste!

O peuples! ô rois! comprenez donc! ce n'est pas la démocratie qui vous sauvera, ni la liberté, ni la constitution, ni la république; l'Eglise seule peut vous sauver.

Prorogation.

La Gazette du Canada de samedi contient une proclamation prorogant de nouveau le parlement provincial jusqu'au 5 juillet prochain, mais non pour la dépêche des affaires.

M. l'abbé N. Leclerc, à qui nous avions attribué la notice biographique publiée dans la Gazette des Campagnes sur le Révd. M. B. Peltier nous prie de dire que ce travail est l'œuvre de deux amis de la Gazette dont l'un, surtout, a connu intimement M. Pelletier à Ste. Anne, et que quant à lui, il n'a eu d'autre mérite que d'avoir fourni quelques légères détails.

Deù à l'Europe.

Le Herald de New-York rend compte en ces termes de la grande revue qui a eu lieu mardi et mercredi dernier dans les environs de Washington:

Deux cent mille soldats américains traversent aujourd'hui Washington. Chaque régiment, chaque brigade, chaque division a de glorieux états de service. Ils ont combattu à Antietam et à Atlanta. Les uns ont pris Lee dans un traquenard et les autres ont traversé toute la confédération comme une épée traversée des chairs. Ils retourneront dans leurs foyers; mais y resteront-ils longtemps? Avec un quart de leur nombre, Scott a conquis le Mexique; avec la moitié de cette formidable armée le Canada serait à nous. Avec un tel corps d'état-major nous pourrions humilier l'Europe coalisée. Où s'arrêtera leur grande marche. C'est là une question à laquelle il est impossible de répondre aujourd'hui.

Toutes les fois que nous entendons nos voisins défilé le monde—et ça arrive souvent—nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler les deux batailles de Bull Run, le siège de Manassas défendu par des canons de bois et quelques canonniers idem.

Jefferson Davis.

Le grand jury de la cour des Etats-Unis, siégeant dans le district de Columbia a prononcé la mise en accusation de Jefferson Davis qui doit être immédiatement traduit devant ce tribunal comme coupable de haute trahison.

Ce premier procès terminé, Jefferson Davis sera, paraît-il, traduit devant une commission militaire pour répondre à l'accusation de complicité dans l'assassinat du Président Lincoln.

Samedi, à New-York, à l'ouverture de la Bourse, For commandant 1364, tomba à 1354 et ferma à 1363.

Le Dr. Blackburn.

Toronto, 25 mai.

Le magistrat a déclaré aujourd'hui que, vu le manque de clarté de la loi anglaise pour les cas de conspiration, il ne pouvait prendre la responsabilité de rendre un jugement dans l'affaire de Blackburn; mais que le prisonnier comparaitrait devant les juges aux prochaines assises. En même temps, il a accepté un cautionnement de \$8,000.

Nous lisons dans le Propagateur catholique, excellent journal publié à la Nouvelle-Orléans et en qui l'Eglise et les bons principes ont toujours trouvé un ardent défenseur:

"Nous commençons aujourd'hui le quarante-sixième volume du Propagateur Catholique, ce qui veut dire que nous sommes à la moitié de la vingt-troisième année du journal. Vingt-trois ans de journalisme, c'est-à-dire vingt-trois ans de travail forcé, hard labor, carcere duro, comme on voudra l'appeler, c'est plus qu'il n'en faudrait pour tuer un homme qui n'aurait pas pour se retremper, la foi, l'espérance et l'amour.

"Mais, grâce à cette panacée, nous ne sommes point encore tué, nous nous sentons au contraire très vivants; et si les sens faiblissent sous le poids des années, nous nous sentons, pour l'imagination, l'esprit et le cœur, plein de jeunesse et de vigueur, comme il y a vingt ans; ce qui intéressera sans doute un peu nos lecteurs, et nous intéresse certainement beaucoup.

"Après plusieurs années d'épreuves et de difficultés nous serions heureux de pouvoir présenter de nouveau le journal à nos lecteurs sous son ancienne forme et reprendre nos allures ordinaires. Mais la dureté des temps ne nous le permet pas encore. Le présent n'est guère plus brillant que le passé, et l'avenir n'apparaît qu'enveloppé d'épais nuages qui le rendent encore plus sombre que le présent. Il nous est donc impossible de prévoir le temps où nous pourrions avoir hors de la ville la même circulation qu'autrefois.

"En attendant, nous continuerons de faire ce qui est en notre pouvoir, dans notre sphère restreinte d'action, pour défendre la cause de l'Eglise Catholique, qui est la cause à laquelle nous consacrons toutes nos forces et tous nos travaux. Nous resterons, comme dans le passé, fidèles à notre devise: la Religion et le Pays. Le pays nous est cher; mais nous mettons au premier rang la religion, parce que nous subordonnons la matière à l'esprit, les intérêts du temps à ceux

de l'éternité. Et d'ailleurs c'est dans la religion qu'est le salut des peuples. Le pays est malade. La religion seule peut le sauver; sinon les Empyriques le tuent.

"Pour nous, qui savons que Dieu a fait les nations guérissables, et qui connaissons le remède, nous continuerons de l'indiquer, et de presser nos frères d'y avoir recours. Et nous espérons que ceux qui partagent nos convictions, et qui nous sont restés dévoués dans la bonne et dans la mauvaise fortune, continueront de nous apporter leur concours et de nous aider à faire triompher la cause qui nous est commune à tous: l'exaltation de l'Eglise, et par l'Eglise le salut du Pays."

Loi pour protéger les Oiseaux.

Nous lisons sous ce titre dans le Journal de l'Instruction Publique:

Comme cette loi passée dans l'avant dernière session du parlement, est surtout faite à l'intention des enfants de la campagne, nous croyons devoir y appeler l'attention des instituteurs. Ils rendront un service à leurs élèves et aux parents des élèves en faisant connaître ses dispositions.

Les premiers mars au premier d'août de chaque année il est défendu de tuer aucun oiseau excepté les oiseaux de proie, les corbeaux, les corneilles, et les tourtes ou pigeons sauvages. Il est aussi défendu d'enlever ou de détruire les nids, de tendre des filets ou des cages pour prendre des oiseaux. Toute personne qui se rend coupable d'une infraction à la loi peut être punie par une amende de dix piastres.

Le principal motif de cette nouvelle loi c'est que les oiseaux en détruisant les insectes protègent réellement les récoltes; et que la grande quantité d'insectes que l'on a remarquée ces années dernières et qui ont été si nuisibles à l'agriculture provenait de la destruction de leurs ennemis naturels.

Outre ce motif qui est tout dans l'intérêt public il y en a un autre de haute moralité dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. C'est une vilaine et cruelle chose à voir des enfants qui tuent sans nécessité et par plaisir de pauvres animaux, ou qui les font souffrir; leur caractère ne peut manquer de se ressentir plus tard de ces funestes habitudes. Cet âge est sans pitié, a dit le fabuliste; la pitié envers tout ce qui est faible est donc la première chose qu'on doit lui inculquer. Laissez en paix les oiseaux du bon Dieu; il les a faits pour chanter sa gloire, pour réjouir vos oreilles, celles de vos parents par leurs douces chansons, et votre vue par leur beauté et leur gentillesse.

Mais il y aurait quelque chose de plus à faire pour conserver nos oiseaux. La destruction des arbres, le déboisement qui s'opère avec une sorte de fureur intelligente, contribue beaucoup à les éloigner. Nous savons qu'il y a des agriculteurs instruits qui s'occupent de planter des bosquets sur leurs terres et de reboiser une petite partie des vastes domaines que le fer et le feu ont dévastés; nous souhaitons que leur exemple soit plus généralement suivi.

En terminant nous recommanderons aux instituteurs la jolie pièce de Mde Anais Scagalis, Les Vertueuses des boissons, qu'ils trouveront dans notre journal de 1858. Elle se termine par les deux stances suivantes:

"Enfants si l'on détruit ces lys du feuillage, Que dira le printemps qui chaque année engage Ces chanteurs emplumés? Hélas on n'entendra Sur l'arbre, vert théâtre, aucun petit artiste! L'air, chemin des oiseaux, deviendra morne et triste Comme au désert de Sahara.

On écrit de Rome, 6 mai 1865:

Les négociations ouvertes entre le gouvernement pontifical et le gouvernement piémontais, sont l'objet des justes préoccupations de tous; elles soulèvent des questions de la nature la plus délicate, qui exigent pour leur solution toute la sagesse et l'expérience du Pontife suprême, ainsi que la prudence et l'habileté consommées de son ministre secrétaire d'Etat. Contrairement à ce que je vous disais dans ma dernière lettre, toutes les probabilités sont pour que les conférences entre le cardinal Antonelli et le représentant piémontais, aboutissent à de sérieux résultats. Le bruit même d'une entente complète, entre les deux négociateurs, est assez généralement répandue dans la ville et il en est beaucoup qui prétendent que tout est terminé.

Il nous semble que l'opinion publique devance le résultat à venir. On ne sait encore rien de précis à cet égard, car le secret le plus absolu couvre les négociations entamées à ce sujet. Tout ce que je puis faire, c'est de vous transmettre ce que j'ai pu recueillir de plus grave et de plus sérieux près des personnes les plus autorisées en pareille matière.

Comme je vous le disais dans ma dernière correspondance, le cardinal Antonelli aurait commencé, dès la première audience accordée à M. Vegezzi, par déclarer qu'il avait ordre absolu d'écartier toute question touchant à la politique, et de ne s'occuper uniquement que de ce qui faisait l'objet de la lettre du Souverain-Pontife au roi Victor-Emmanuel. Cette déclaration absolue et préliminaire a paru contrarier vivement l'envoyé piémontais, et un moment on avait lieu de croire que les négociations n'auraient pas de suite. Mais, après de nouvelles instructions demandées à Turin, M. Vegezzi a adhéré aux conditions posées par le cardinal et les conférences se sont suivies avec une activité merveilleuse. Les propositions du Saint-Siège n'auraient, assure-t-on, éprouvé aucune objection sérieuse, et le diplomate turinois se serait montré, en tout, animé d'une surprenante facilité. Sur plusieurs points il aurait plus accordé qu'on ne lui demandait. Ainsi, non seulement il n'aurait pas insisté sur le droit de présentation des évêques pour les diocèses des

provinces annexées, mais il aurait même consenti à ce que le Souverain Pontife nommé directement aux évêchés de la Lombardie, que le Piémont possède en vertu d'un traité irrégulier.

On assure que le gouvernement français ne serait pas étranger à cette concession inattendue, et qu'il aurait usé de toute son influence pour que Victor-Emmanuel fût large dans ses concessions, et saisît avec empressement l'occasion de se rapprocher du Saint-Siège et de se reconcilier avec lui. On voudrait que, par là, le roi d'Italie donnât un gage moral de l'exécution de la Convention du 15 septembre dernier, et rassurât l'opinion publique en Europe contre les tendances révolutionnaires de son gouvernement.

Tout en faisant les vœux les plus sincères pour qu'il soit mis fin à la déplorable situation dans laquelle se trouve l'Eglise d'Italie, il est beaucoup de personnes graves qui ne sont pas sans inquiétudes sur les résultats derniers des négociations entamées. Elles craignent que sous cette grande condescendance du gouvernement piémontais, ne se cache un danger pour la Papauté.

Aux yeux de beaucoup, plus le roi Victor-Emmanuel fera de concessions au Saint-Siège sur le terrain religieux, plus il semblera acquiescer de droit à en obtenir, à son tour, sur le terrain politique. Comme le Souverain-Pontife aura les mêmes motifs pour refuser demain ce qu'il a dû refuser jusqu'à ce jour, on soulèvera l'opinion contre cette résistance nécessaire et légitime, et on représentera la Papauté comme repoussant systématiquement toute idée de réconciliation, et en opposition avec la paix et le bonheur de la Péninsule.

D'un autre côté, on se demande qui garantira l'exécution des engagements pris par le gouvernement de Turin, et qui pourra empêcher ce dernier, sous l'empire de la première circonstance venue, de recommencer sous le plus futile prétexte, la persécution contre les évêques, les emprisonner ou les contraindre à fuir à l'étranger. La situation des évêques vis-à-vis de l'annexion, de certaines lois, de la spoliation des biens du clergé, de l'immixtion de l'autorité civile dans le domaine religieux demeure tout aussi difficile et délicate que par le passé.

Le langage ne peut varier, et ils se verront obligés d'élever la voix dans d'énergiques protestations, comme ils l'ont fait courageusement, jusqu'à ce jour, contre tout ce qui portera préjudice aux intérêts et aux droits sacrés de l'Eglise. Si le gouvernement piémontais n'a pu tolérer jusqu'ici ces justes réclamations, les supporterait-il avec plus de tolérance dans l'avenir?

Telles sont—et bien d'autres encore—les remarques et les craintes qui se font jour dans les meilleurs esprits et les empêchent d'accueillir avec une confiance complète les tentatives de négociations ouvertes entre les deux gouvernements. Tout semble néanmoins annoncer une prompte solution. Le cardinal Antonelli et M. Vegezzi sont d'accord, assure-t-on, sur presque toutes les questions, à tel point que l'envoyé piémontais a quitté Rome, il y a trois jours, pour se rendre à Florence, afin de communiquer les conventions arrêtées et se munir des pouvoirs nécessaires pour une conclusion définitive.

Tels sont les renseignements que j'ai à vous transmettre relativement à cette grave et délicate affaire. On dit que le roi Victor-Emmanuel enverra son premier aide-de-camp pour complimenter le Pape et signer les arrangements conclus avec le Saint-Siège.

On a fait courir le bruit que le Pape aurait insisté pour que les biens pontificaux du roi de Naples lui fussent rendus. Il n'en est rien. La question ne pouvait pas être soulevée.

Jedi dernier, le cardinal de Pietro, dans un magnifique discours, a fait, à l'Académie catholique, le panégyrique de l'illustre et si regretté cardinal Wiseman. L'auditoire était nombreux, et les applaudissements les plus chaleureux ont accueilli les paroles de l'orateur.

Le Souverain-Pontife s'est rendu, mardi dernier, à l'occasion de la fête de saint Athanas, au Collège des Grecs, au milieu des acclamations de la population accourue en grand nombre sur son passage. Après la messe, célébrée en rit grec-rythène, Sa Sainteté, assise sur un trône préparé ad hoc ayant à ses côtés le préfet de la Congrégation des rites, le cardinal Patrizzi, le cardinal de Reischach et le cardinal Barnabo, a fait lire les deux décrets qui déclarent, d'un côté, que l'on peut, en toute sécurité, procéder à la solennelle canonisation du bienheureux Josaphat Kunciewicz, archevêque de Polock, en Lithuanie, de l'ordre de saint Basile-le-Grand, martyrisé en 1623, et, de l'autre, que l'on peut également procéder en toute sécurité à la béatification du vénérable serviteur de Dieu, Jean Berchmans, confesseur, scolastique de la compagnie de Jésus.

Les carmes déchaussés réunis en chapitre, viennent d'être leur général. L'immense majorité des suffrages s'est réunie sur un Père, Espagnol d'origine, le R. P. Dominique, restaurateur des carmes en France. Tout le monde applaudit à ce choix, qui ne pouvait tomber sur un religieux plus pieux, plus savant et plus généralement estimé de tous.

Etats-Unis.

On mande de Washington que le gouverneur Watts, de l'Alabama, a été arrêté le 3 à Union Springs par un détachement de la cavalerie de Grierson, et que l'ex-gouverneur Letcher, de la Virginie, a été surpris et amené à Washington par des éclaireurs appartenant au corps de Torbert. Ces arrestations portent à six le nombre des anciens gouverneurs des Etats du Sud qui sont actuellement sous les verroux.

On a reçu avis officiel de la reddition du Stonewall aux autorités espagnoles de la Havane. Le seul corsaire qui reste aux confédérés est le Shenandoah.

Le Président Johnson s'est installé à la Maison Blanche qui, pour la première fois depuis la mort de M. Lincoln, a été ouverte aujourd'hui aux visiteurs.

Le secrétaire Seward et sa fille ont rendu jeudi matin visite au Président. Dans une harangue qu'il a prononcée jeudi devant une députation de citoyens de l'Ohio, le Président Johnson a déclaré qu'il était en faveur de laisser la solution de la question du suffrage des nègres, à la libre décision des habitants loyaux du Sud.

Le général Washburne déclare que la nouvelle donnée il y a quelques jours par le télégraphe de Memphis d'un complot ourdi parmi les troupes nègres pour le massacre des prisonniers confédérés mis en liberté sur parole, est dénuée de tout fondement.

On apprend de Little Rock que Kirby Smith, a reçu de nombreux renforts. La pacification de l'Arkansas avance rapidement. Les citoyens font eux-mêmes justice des gnérillas.

Le bureau de justice militaire a repris jeudi l'interrogatoire des témoins à charge. Les dépositions entendues dans cette séance ont roulé principalement sur le traitement inhumain infligé aux fédéraux dans les prisons et dans les hôpitaux du Sud. Deux soldats unionistes ont déposé que le major Turner, gardien de la prison Libby, avait dit devant eux que les mauvais traitements infligés aux Yankees étaient en représailles des atrocités commises par ceux-ci dans leurs expéditions. Un témoin a déclaré tenir du major Turner lui-même qu'une mine avait été préparée sous la prison Libby, à l'époque de l'expédition de Dahlgren et de Kilpatrick.

Un débat animé s'est élevé entre le ministère public et la défense au sujet de l'interrogatoire du témoin McGee auquel M. Holt a demandé si Arnold avait jamais été au service confédéré. Le défenseur de l'accusé s'est vivement opposé à ce que cette demande fut faite; le juge-avocat-général a décidé que la question serait posée, "l'assassinat étant évidemment un crime politique et une conséquence de la trahison." Le témoin a déclaré avoir vu Arnold revêtu de l'uniforme confédéré, au commencement de la guerre.

Un jeune homme de Yorktown a été posé que, dans la matinée du 14 avril, il a prêté \$10 à Atzeroth qui lui a laissé en nantissement un pistolet que le témoin identifie dans les pièces de conviction. Samedi devait commencer l'audition des témoins à décharge dont le nombre a été réduit par la défense de cent à soixante-dix.

Dans la Tribune de New-York se trouve le récit obscurément décrit d'un conflit qui se serait élevé après le défilé des armées de Sherman, entre des soldats du 5me corps et des troupes appartenant à l'armée du Tennessee. On aurait à regretter la perte d'un grand nombre de tués et de blessés. Rien n'a transpiré sur la cause de ce conflit, et les détails manquent encore.

Une dépêche de Washington donne à entendre que l'examen des archives confédérées saisies à Charlotte a amené la découverte de plusieurs lettres et documents qui compromettent gravement une foule de personnages politiques du Nord dont la loyauté avait été considérée jusqu'alors comme à l'abri de tout soupçon.

On mande de Washington que le procureur-général a décidé que la proclamation d'amnistie devient nulle et de nul effet par suite de la suppression de la rébellion, que les décrets de confiscation restent en pleine vigueur, et que l'exercice de la clémence exécutive ne peut s'étendre à l'avenir.

Nouvelle-Orléans 21, Via Cairo 26 mai.

Le Picayune a reçu information du département du Trans-Mississippi que la conférence du col. Sprague avec Kirby Smith n'a eu aucun bon résultat, faute d'harmonie dans le conseil rebelle. Smith était disposé à se rendre, mais les généraux Parsons et Shelby, du Missouri, demandaient une amnistie pour eux-mêmes, ce que n'offre pas la proclamation du Président.

Le col. Prager accompagné d'un colonel du Missouri, est allé à Washington pour conférer avec les autorités. Si ces généraux ne sont pas compris dans l'amnistie, ils se proposent de se joindre à Maximilien.

Les troupes rebelles désertent en foule et s'en vont dans leurs foyers, et le peuple en général désespère de sa cause.

On peut acheter du coton à bon marché pour de l'or. Plusieurs vaisseaux chargés de coton seront prêts à sortir de la Rivière-Rouge aussitôt qu'ils le pourront.

Le pays est inondé depuis Alexandria jusqu'à l'embouchure de la Rivière-Rouge.

Le Clinton, parti de Brazos le 16, rapporte la confirmation du combat à Bosco-del-Chico entre le col. fédéral Barnett et le général rebelle Slaughter. Les rebelles ont été mis en déroute. Ils ont perdu 72 hommes. 40 de nos soldats ont été tués.

Mexique.

Une lettre de Matamoros du 6, annonce que Negrote a été repoussé par Mejia; le combat dont nous parlions hier a donc tourné à la confusion des juaristes. Mejia n'attendait que quelques renforts français, qui ont dû partir de Vera-Cruz, pour poursuivre les vaincus.

Nous lisons en outre dans le Morning Call de Matamoros:

"Dimanche 30 avril, les libéraux se sont avancés. Mejia a immédiatement rangé les siens en bataille et on est venu

aux mains avec l'avant-garde ennemie. On s'est borné à se tirer des coups de feu jusqu'à cinq heures; l'artillerie a commencé alors à tonner et au bout d'une demi-heure, celle de Mejia a fait faire celle des juristes. Le général n'a pas cessé de parcourir ses lignes sous le feu de l'ennemi. Partout ont accueilli ces cris: Viva el imperio Mexicano! Viva Mejia! Viva los banditos! Viva l'empereur mexicain! Viva Mejia! Morts aux bandits! A six heures du soir, la cavalerie impériale a fait une charge qui a complètement découragé les libéraux, et leur a fait prendre la fuite, laissant le champ de bataille aux vainqueurs.

S'il faut en croire les journaux de la Nouvelle-Orléans, le maréchal Bazaine est allé à San Luis de Potosi, qu'il se proposait de fortifier. Naturellement, les nouvelles des Etats-Unis ont causé une profonde sensation au Mexique. On prévoyait, sans connaître ce qui s'est passé ici, le réveil du fédéralisme. L'Es-tafette de Mexico, après avoir discuté les éventualités, ajoute ce qui suit:

"Au surplus, les puissances occidentales de l'Europe ne sauraient être indifférentes au sort du Mexique. Lors même que l'Angleterre ne s'opposerait pas aux tentatives probables d'envahissement des Etats-Unis, trois nations européennes au moins, la France, l'Autriche et la Belgique sont engagées à soutenir l'empire, et leur attitude empêchera les Etats-Unis de provoquer un conflit dont le résultat ne serait rien moins que sûr pour eux. "Il serait utile d'offrir de grands avantages aux émigrants du Sud, qui sont gens peu amis des Yankees, et qui ont prouvé qu'ils savaient défendre leurs propriétés."

On croyait généralement à Vera Cruz que l'empereur Maximilien allait reprendre son voyage d'un moment interrompu, et que les villes d'Orizaba, de Jalapa et de Vera Cruz recevraient sa visite. (Courrier des Etats-Unis).

NOUVELLES D'EUROPE.

Ce matin nous avons reçu des journaux de Paris du 13 mai. Ils nous sont arrivés par la maille apportée par le China, qui est arrivé à Boston vendredi. Nous en faisons les quelques extraits suivants:

Le voyage de l'empereur en Algérie défraya presque seul l'attention publique à Paris. Les dépêches d'Alger communiquées aux journaux contiennent la relation détaillée de séjour de l'empereur dans la colonie africaine et constatent qu'il reçoit partout, même dans les mosquées, l'accueil le plus empressé. On croit que Sa Majesté ne reviendra pas à Paris avant le 15 juin. Il se confirme que l'organisation de l'Algérie ne subira pas les changements dont il avait été un moment question. Le maréchal MacMahon réunira plus que jamais tous les pouvoirs militaires et civils, et correspondra directement avec l'empereur.

Un télégramme, en date de Turin, le 12, nous apprend que Victor-Emmanuel était parti, la veille, pour Florence, accompagné du général La Marmora.

Le journal ministériel, l'Italie, persiste à dire qu'il n'est pas décidé que M. Vegezzi doit retourner à Rome.

On mande de Lisbonne, le 10 mai, que la flottille russe ayant à bord les restes mortels du grand-duc héritier de Russie, vient d'entrer en rade.

M. le duc de Persigny est arrivé le 10 mai à Paris, de retour de son voyage à Rome, à Naples et à Florence.

Une lettre de Constantinople fait connaître que, dans l'incendie récent de la maison des sœurs de charité, quatre petites orphelines ont péri dans les flammes. Les quatre victimes, qui étaient âgées de cinq à six ans, se sont égarées dans l'immense fournaise. On les a cherchées pendant sept jours dans tout Constantinople; le septième jour, les travailleurs ont retrouvé ces pauvres enfants brûlées et ensevelies sous les débris.

La cathédrale catholique d'Athènes vient d'être inaugurée, sous le vocable de saint Denis, l'apôtre, par Mgr Albert, évêque de Syra, dont la juridiction s'étend sur Athènes.

Les correspondances de la Turquie et des Principautés font le plus navrant tableau des souffrances qui déciment les malheureux Circassiens. La misère de ceux qui sont arrivés dans la vallée du Danube, en face de Bucharest, dépasse toute expression. Encore une nationalité détruite, dans ce siècle qui se vante d'avoir inventé la politique des nationalités!

On lit dans l'Océan, de Brest: "Une lettre du Sénégal annonce que le royaume de Cayor a été officiellement annexé à cette colonie.

"Le général Faidherbe, gouverneur, avant de prendre cette mesure, avait consulté son conseil privé, dont l'opinion avait été unanime. Le Cayor, après son annexion, a été partagé en sept cantons, à la tête desquels ont été placés des chefs révocables, nommés par nous."

On lit dans l'Union, de Paris:

Notre correspondant de Turin confirme aujourd'hui tout ce qu'il nous a dit précédemment de la mission de M. Vegezzi; les négociations sont interrompues ou si mieux on aime, suivant l'expression du journal officieux l'Italie, suspendues; et les ministres qui ne sont pas d'accord entre eux, ne savent pas encore ce qu'ils doivent faire. C'est apparemment ce qu'attendait la feuille franco-piemontaise quand elle a assuré que "rien n'empêchait de reprendre les négociations, comme aussi rien n'obligerait d'y donner suite". On voudrait bien traiter, mais on ne voudrait pas s'engager. On craint la chambre, on craint les partis, on craint la presse. On examine donc, on délibère; et il ne paraît pas jusqu'ici qu'on soit près d'arriver à une conclusion.

Il semble, à en juger, par l'extrait suivant du Monde, que les nouvelles de Rome tendent à se rapprocher de celles de Turin: "M. Vegezzi a quitté la ville éternelle. Les uns disent que tout ce qui regarde la question du rétablissement des évêques sur leurs sièges, a été réglé en principe à la satisfaction des deux parties; mais que l'avocat de Victor-Emmanuel n'ayant pas d'instructions et de pouvoir suffisants, est allé à Turin faire ratifier les accords; qu'il y a ailleurs à s'entendre encore sur l'application des articles convenus en principe; et qui peut exiger certains délais. Les autres croient que rien n'a été fait: ils prétendent qu'en laissant au Pape la liberté de nommer directement les évêques, aussi bien dans les duchés et les Deux-Siciles que dans les Romagnes, les Marches et l'Ombrie, le gouvernement de Turin aurait tenu habilement un piège à Rome. Il aurait voulu déduire de l'exercice uniforme des droits spirituels du Pape sur des provinces si diverses, une parité que le Pape repousse de toutes ses forces. Il aurait aussi insisté sur une réduction du nombre des évêchés, et prétendu fixer lui-même les villes qui seraient désormais pourvues de sièges." C'est à peu près ce que notre correspondant nous écrivait hier. Ainsi le doute au moins a pénétré dans les cercles de Rome.

On écrit de Paris, sous la date du 10 mai, à l'Emancipation belge:

"Pendant que l'attention publique se laisse absorber par le voyage de l'empereur, la diplomatie, semblable aux sources souterraines dont jamais rien n'arrête le cours, agit avec une activité que rien ne lasse, pour résoudre de son mieux les deux questions qui, depuis deux ou trois ans, ont le plus agité l'Europe. Vous devinez qu'il s'agit de la question italienne et de la question danoise. Si je suis bien informé, elles sont dans ce moment menées de front et peut-être à la veille de recevoir la solution la plus satisfaisante qu'on puisse espérer dans l'état actuel de l'Europe.

"En ce qui concerne la question italienne, voici par quelles voies on espérait obtenir sa solution. Le gouvernement français, qui est la partie la plus agissante dans les négociations engagées à cet égard, s'efforcera d'obtenir la reconnaissance du royaume italien par l'Autriche, l'Espagne et les autres puissances catholiques secondaires qui ont imité jusqu'à présent l'abstention de ces deux grands Etats; et, d'un autre côté, il offrirait à la Papauté, comme garantie de son indépendance, la garantie même de l'Europe catholique, appelée à régler, dans une conférence ad hoc, sur des bases équitables, les intérêts territoriaux du St. Siège.

"Par cet arrangement, on espère donner à la fois satisfaction au roi Victor-Emmanuel et au Saint-Père, et l'on se flatte de consolider le pouvoir de l'un sans ébranler le trône de l'autre.

"Je ne crois pas me tromper en vous annonçant que des négociations se poursuivent sur ce terrain entre la France, l'Autriche et l'Espagne. Ces deux dernières puissances n'auraient pas, assurément, repoussé d'une manière absolue les ouvertures qui leur ont été faites à ce sujet. Mais la condition de leur adhésion est que l'on trouve un mode d'arrangement qui donne à la Papauté les garanties qu'elle est en droit de réclamer. Qui sait si le voyage que le prince de Metternich devait faire en Algérie avec l'empereur et que des instructions venues de Vienne ont fait contre-mander ne se rattache pas à ce projet? Je pose la question, en attendant les événements qui pourront la résoudre.

"Comme témoignage des dispositions actuelles du gouvernement espagnol, un journal semi-officiel de Madrid annonce que le chargé d'affaires d'Espagne doit aller à Florence avec le caractère qu'il a aujourd'hui, afin de prouver que les rapports de l'Espagne avec Victor-Emmanuel sont suspendus et non rompus, et qu'ils se renouvellent le jour où le Pape serait assuré et où l'élément conservateur l'emporterait sur la démagogie de Mazzini.

"Quant à la question des duchés de l'Elbe, elle marche rapidement vers sa solution par la voie qu'avait tracée la France dans la réunion des grandes puissances. La Prusse et l'Autriche se sont mises d'accord pour convoquer les Etats sur la base de leur Constitution de 1848. Ce résultat, il faut le reconnaître, est le triomphe de la politique dont M. Drouyn de Lhuys a été l'infatigable défenseur, tant dans ses dépêches que dans la conférence de Londres par l'organe de son représentant, le prince de Latour d'Auvergne.

"Votre correspondant de Rome est très-exactement renseigné sur l'origine, le but et le résultat de la mission de M. Vegezzi à Rome. Pourtant je dois faire une réserve au sujet de la part que s'attribuerait, d'après lui, le gouvernement français dans les tentatives qui se sont produites pour réconcilier Rome avec l'Italie. Le gouvernement français ne revendique nullement l'honneur de l'initiative dans les négociations pendantes; il proclame, au contraire, très-haut que cet honneur revient tout entier au Saint-Père, qui met les intérêts de la religion avant tous les autres.

"Sur tous les autres points, mes informations s'accordent avec celles de votre correspondant de Rome."

FAITS DIVERS.

"Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer Francis Godschall Johnson, de la cité de Montréal, Ecuyer, Avocat, C. R., Juge Suppléant de la Cour Supérieure pour le Bas Canada.

"Samedi nous avons eu un temps couvert et de la pluie par intervalle.

Hier, vers une heure, les nuages ont disparu et le soleil a paru dans toute sa splendeur durant deux ou trois heures; puis le firmament s'est couvert de nouveau et une pluie fine a commencé à tomber. Ce matin, encore temps couvert, brumeux et pluvieux.

—Les agents du gouvernement anglais ont acheté à Lévis le terrain le plus élevé qui se trouve en face de la citadelle de Québec et les ingénieurs royaux en ont pris possession. On croit que le fort central ou triangulaire principal, qui doit faire partie des ouvrages de défense qui vont être érigés sur le côté sud du fleuve, va être construit sur ce terrain. Il n'y a point le moindre doute qu' aussitôt les fortifications commencées elles seront poussées avec vigueur et une grande activité.

COTON DANS LE SUD.—Un correspondant du Times de New-York donne comme suit l'évaluation de la récolte du coton dans le Sud, y compris le Texas qui produit chaque année 700,000 balles: récolte de 1861, 3,500,000; 1862, 2,000,000; 1863, 600,000; 1864, 1,000,000; 1865, 1,500,000; total, 8,600,000 balles. Des 8,600,000 balles, 500,000 ont été exportées, 1,800,000 employées et 1,000,000 brûlées, ce qui laisse dans le Sud avec la récolte qui pousse, 5,300,000 balles. Si c'est le cas, bientôt le coton sera à meilleur marché qu'il jamais.

REVOLUTION A HAÏTI.—La goëlette Pomona capitaine Molinoux, arrivée le 24 mai à Boston du cap Haïtien a apporté la nouvelle qu'une révolution a éclaté le 10 dans la partie française de l'île. Les révoltés, commandés par le colonel Salnave, le même qui tenta d'assassiner un des ministres du président Geffard il y a quelques mois, se sont emparés du cap Haïtien le 10, sans rencontrer la moindre résistance de la part des troupes du gouvernement et sans qu'un seul coup de fusil fut tiré de part et d'autre. Ils ont pris ensuite possession des villes Gonaves et de St. Mark où ils paraissent avoir été bien accueillis par la population. Des troupes ont été envoyées contre eux de Port au Prince.

—Une histoire extraordinaire circule dans les sociétés de Rome. Il paraît que dernièrement, un individu demanda avec instances à être introduit auprès du pape. Le chambellan, malgré la règle, alla demander à sa sainteté si elle désirait voir cette personne. Le pape était en prière, et répondit, deux fois de suite. "Ce n'est pas la peine que je voie un homme mort." En retournant à l'endroit où il avait laissé l'individu, le chambellan le trouva baigné dans son sang et mort. On découvrit sur lui un poignard et un revolver indiquant qu'il avait l'intention d'assassiner le Saint Père, mais que Dieu l'avait arrêté dans sa tentative et avait révélé toute l'affaire au Pape.

—Le 22 au matin, les soldats du fort Niagara de l'autre côté des lignes, ont reçu la visite inattendue de quatre ou cinq balles qui venaient du côté du Canada. Une des balles a frappé à trois ou quatre pouces de la tête d'un officier qui se trouvait près de la porte de sortie du fort. Le commandant des troupes américaines a aussitôt informé le commandant des volontaires de ce qui s'était passé. Le colonel rassembla les volontaires, leur représenta les faits, et leur dit que si à l'avenir quelqu'un d'entr'eux se rendait coupable d'une telle offense, il serait sérieusement puni. Les soldats ont été unanimes à dire qu'ils n'avaient aucune connaissance du fait, et ils en ont rejeté le blâme sur les citoyens de la ville. (Minerva.)

—Il y a quelques jours, on a découvert accidentellement, dans le port Colborne, Haut-Canada, une nouvelle manière de frauder la douane. Onze quarts, qu'on disait remplis de farine, ont été transportés dans un vaisseau de Ste. Catherine au port Colborne. L'agent de ce port, n'ayant pu trouver le consignataire, laissa la farine dans le dépôt. Un des quarts fut ouvert par hasard, et l'on trouva qu'il contenait des bouteilles de gin emballées dans du son. On examina les autres quarts et ils étaient remplis de bouteilles semblables. On voulait ainsi transporter les quarts à Buffalo comme de la farine de l'Ohio, et échapper aux droits prélevés sur les liqueurs importées. (Hera.)

APPAREIL D'ALARME DION.—Nous sommes heureux d'apprendre que l'appareil d'alarme inventé par notre jeune compatriote, M. Dion, est en pleine voie de succès. Il vient d'obtenir son brevet d'invention pour le Canada; les Etats-Unis doivent lui accorder la même patente dans quelques jours; les dernières lettres de ses correspondants lui annoncent qu'il va recevoir bientôt une semblable faveur par la France, la Belgique et la Russie. Nous ne saurions trop proclamer l'importance de cette découverte et nous nous réjouissons pour M. Dion, comme pour l'humanité, de l'heureux tournant qu'elle semble prendre. Pour les grands établissements surtout, cet appareil est d'une valeur inestimable et nous y attirons l'attention des gardiens d'édifices publics. Nous voyons que l'importance de cet invention est comprise et déjà l'Evêché, le Séminaire, l'Hotel-Dieu, la Providence, le Bon Pasteur, Mgr. Vinet, etc., etc., ont souscrit pour un certain nombre de ces appareils. Il est juste que le public donne un libéral encouragement à une des inventions les plus utiles et les plus remarquables des temps modernes, c'est pourquoi nous invitons tous les citoyens à s'en occuper sérieusement. Sous peu, M. Dion donnera une démonstration publique. (Idem.)

—On vient de découvrir à 50 ou 60 arpents du village de Ste-Scholastique, une vaste mine de plâtre très fin dont on nous a montré un échantillon hier. La surface de cette mine contient un plâtre brun, dont la couleur doit être attribuée, pensons-nous, à ce que la matière se trouve exposée à l'air et au mauvais temps. (Le Nord.)

—Le couvent des Bénédictins d'Admont est devenu la proie des flammes. C'était le bâtiment le plus considérable de la Styrie; il comptait 1,180 fenêtres et six jardins. La bibliothèque était peut-être unique dans son genre, tant par son organisation splendide que par sa richesse. Elle contenait 80,000 volumes, 1,000 manuscrits d'une grande rareté, dont plusieurs uniques, et près de 900 incunables. Tout cela n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines. On a retiré des débris une vingtaine de cadavres. Le nombre des maisons particulières qui ont été détruites dans cette catastrophe n'est pas encore connu.

NOUVEAU JOURNAL CATHOLIQUE.—Une nouvelle feuille catholique vient de faire son apparition à Notre-Dame, comté de St. Joseph, Indiana. Elle a pour titre l'Abe Maria et se

ra dévouée exclusivement à la défense des intérêts des catholiques qui composent la grande majorité de la population de cette région.

—Ou écrit de Toulon, 2 mai, à la Gazette du Midi:

"En partant de Toulon, le 29 avril, l'escadre d'évolution s'est livrée à une joute de vitesse, afin de bien constater les qualités de marche des divers navires cuirassés qui la composent.

"La Provence n'a pas tardé à prendre la tête, gagnant un mille à l'heure sur les autres bâtiments, en maintenant la vitesse à 13 nœuds 7/10e.

"Le Solferino et la Couronne venaient ensuite, sans pouvoir se gagner seulement d'une longueur de navire.

"La Normandie suivait en état serré de près par la Gloire qui filait 12 nœuds 8/10e, ce qui est déjà magnifique.

"Celle épreuve a permis de reconnaître que la flotte blindée française était généralement composée de navires ayant une marche extraordinaire, qualité d'autant plus remarquable qu'elle n'a pas d'égalé dans tous les navires militaires de l'Europe."

—Mme veuve Nicolas Surcouf, belle-sœur du célèbre marin Robert Surcouf, vient de mourir à Saint-Malo, à l'âge de 88 ans.

—Dernièrement, au Jardin d'acclimatation de Paris, on a fait l'essai d'un fusil d'un nouveau genre, destiné à la chasse au poisson. Les expériences ont complètement réussi.

Ce fusil est à un coup et se charge par la culasse; son canon est fendu du côté gauche et longitudinalement, de manière à recevoir un harpon cylindrique qui s'y loge comme une bague. Il descend jusqu'au niveau de la culasse, à laquelle adhère une douille chargée d'un gramme de poudre. Le chien fonctionne comme dans les autres fusils.

Le harpon est garni d'une lance en acier à l'extrémité de laquelle se trouve un ressort flexible qui glisse facilement dans le tube du fusil et pénètre dans les chairs du poisson, à la façon de l'hameçon, dont le retrait est impossible.

Le harpon entraîne une ficelle qui est fixée dans une pince sur le côté de la culasse. C'est avec cette ficelle qu'on ramène le poisson qui a été atteint.

On peut facilement tirer à la distance de 15 à 20 mètres. Le coup est infallible sur un poisson nageant à deux pieds de la surface de l'eau. A l'aide d'un harpon en métal et d'une charge de poudre excédant un gramme, qui est celle du harpon en bois, le coup porte beaucoup plus avant dans l'eau.

Cette arme, même avec son cylindre en bois, est d'une grande justesse. A cinq mètres, il n'y a pas un écart de quatre centimètres.

Il faut tirer quand le but se présente obliquement, un peu au-dessous de sa ligne de flottaison.

—On écrit de Hermaustait (Transylvanie), le 22 avril, à la Presse de Vienne: C'était aujourd'hui le jour fixé pour l'exécution du sergent-major d'infanterie Mazzuchelli, condamné à mort pour avoir tenté par insubordination de tuer son capitaine. A trois heures du matin, un peloton d'exécution, ayant à son centre le condamné, assisté d'un ecclésiastique, sortit de la caserne et se rendit à la place où devait se faire. Là on forma le carré; le condamné fut débarrassé de ses fers, et on donna lecture encore une fois en langues allemande et polonaise de l'arrêt de condamnation à mort.

Le condamné se mit à genoux; on lui banda les yeux; le prêtre récita encore une courte prière; et au moment où trois hommes destinés à faire feu sortaient des rangs, l'officier chargé de l'exécution cria: Pardon! Toute la troupe et le public poussèrent à ce cri un triple vivat, en même temps que paraissait le premier rayon de soleil. Un sergent arracha le bandeau qui couvrait les yeux du condamné; celui-ci lui sauta au cou, l'embrassa et fut longtemps sans pouvoir parler. On donna lecture alors d'une lettre adressée par le colonel Grobois à l'officier qui commandait l'exécution, lettre qui contenait les motifs en vertu desquels le colonel avait cru devoir faire grâce au condamné, et lui compter à titre de peine les angoisses qu'il avait subies dans les trois jours écoulés depuis la condamnation à mort.

—On trouve dans le Nordische Revue, de Leipzig, des données assez curieuses concernant la population de la Grande-Bretagne.

L'Angleterre est, à l'exception de la Belgique, le pays d'Europe le plus peuplé, en regard à l'étendue de son territoire. Il a présentement 30 millions d'habitants. Toutes les deux minutes il naît trois Anglais, et chaque minute en voit mourir un. Parmi les émigrants quittant volontairement l'Angleterre, il y a cinq Irlandais pour un Anglais, et trois Irlandais pour un Ecossais. Le nombre des femmes surpasse celui des hommes de 500,000; de sorte que la population féminine est à la masculine dans la proportion de 105 à 100.

L'exemple le plus frappant de l'accroissement de la population est fourni par la ville de Birkenhead, qui, en 1801, n'était qu'un village de 101 âmes, et qui, aujourd'hui, compte 51,539 habitants. On calcule que Londres contient actuellement autant d'habitants que toute l'Angleterre en comptait au quatorzième siècle. Cette ville immense compte une naissance toutes les six minutes, et un décès toutes les huit minutes. Si la population de Londres augmentait dans la même proportion, Londres, à la fin de ce siècle, aura le double de son étendue actuelle, et en 1965 comptera 16 millions d'habitants.

Elle en a présentement 3 millions, c'est-à-dire autant que les sept villes principales du pays ensemble, deux fois autant que Paris et cinq fois plus que Berlin. Il y a peu de contrées où les Anglais ne soient établis; on en compte, aux Etats-Unis, 2,224,743. En France et en Belgique, le nombre des Anglaises qui y sont domiciliées l'emporte sur celui des Anglais.

—On cite un mot assez spirituel d'un des princes de Montmorency-Luxembourg au sujet du comte Adalbert de Talleyrand-Perigord.

—On discute beaucoup, aurait dit le prince de Luxembourg, la question des générations spontanées; elle est tranchée par l'incident Perigord; il est évident que les générations spontanées existent, puisque voilà un duc de Montmorency qui s'est fait tout seul, sans la coopération d'aucun Montmorency!"

MÉDAILLONS CHIRURGIQUES.—On lit dans le Sentinel de Lowell, état du Massachusetts: "Nous avons eu le plaisir d'examiner une quantité d'or reçu de Honduras par le Dr. J. C. Ayer & Cie., en paiement de leurs médecines, qui se vendent excessivement dans l'Amérique Centrale. Parmi des croix, des bracelets et des chaînes d'or massif on remarque des médaillons d'or grossier qui ont été trouvés dans les tombes des chefs Chiriquis, des oiseaux, tortues, serpents, punaises et reptiles fait en or solide. Cela nous transporte en arrière des temps historiques, à des périodes et des places où la barbarie régnait d'une manière suprême. Ils paraissent nous arriver ici maintenant dans leur muet langage comme des linéaux de leurs ancêtres pour demander pour les pauvres Indiens des montagnes cette protection médicale d'une science cultivée contre les maladies qui les ont enlevé par une mort prématurée. Tout ignorants et sans instruction qu'ils soient ils en ont cependant appris suffisamment de l'homme pâle pour savoir où s'adresser quand ils ont besoin de soulagement et qu'est-ce qui leur apportera. Nos concitoyens bien connus, ci-haut nommés, nous informent qu'ils n'acceptent des pays étrangers que de l'or et de l'argent en paiement de leur excellentes médecines."

ANNONCES NOUVELLES. Pilules de Bristol. Salsepareille de Bristol. Nouvelle Pharmacie—Thos. Vallerand. Envois Américains—Escomptes—R. S. M. Bouchette.

SALSEPAREILLE EN GRANDES BOUTEILLES. Nous avons des témoignages de quelques-uns des plus célèbres médecins anglais "qu'il n'y a pas de médecines dans toute la Materia Medica comparables à la Salsepareille pour restaurer l'estomac et recréer la constitution brisée: mais nous savons par notre propre expérience que les vertus de la Salsepareille sont encore augmentées quand elle est combinée avec certaines plantes ou racines d'un effet médical merveilleux; à preuve nous ne faisons que référer à ce puissant remède, La Salsepareille de Bristol, qui est une Préparation hautement concentrée des substances végétales plus précieuses, parmi lesquelles est la meilleure qualité des racines de Salsepareille de Hadwas. Mais ce n'est pas seulement sur cette racine seulement recommandable que réside sa dépendance; c'est dans la combinaison d'autres vertus puissantes préparées de la manière la plus scientifique dans la pharmacie et la chimie; cette Préparation est si bonne que les personnes les plus délicates ne recevraient aucune injure en prenant trois fois plus que la quantité ordinairement prescrite. Combien différente est cette Préparation de celle appelée Salsepareille qui est contenue dans de petites bouteilles et que le public est prié de prendre à la minute en doses de cuillerée à thé chaque fois.

ne contient rien d'injurieux ni de méchant. Elle peut-être librement absorbée en grandes doses et toujours avec les plus excellents résultats. Voyez les milliers de certificats de guérisons spontanément données par les plus respectables citoyens canadiens. On ne vous demande pas d'ajouter foi aux témoignages venant des localités étrangères éloignées et que vous pourriez croire faux; mais vos propres voisins et vos amis sont les témoins qui vous fournissent ces preuves convaincantes des merveilleuses et puissantes vertus que possède La Salsepareille de Bristol. A vendre chez tous les Pharmaciens respectables. AVIS IMPORTANT. Le public est particulièrement averti d'examiner avec soin chaque bouteille de la Salsepareille de Bristol, qu'il achète, attendu qu'aucune n'est véritable que celle qui porte la signature de Lanman et Kemp écrite sur l'étiquette bleue qui est à l'extérieur de l'enveloppe, autour de chaque bouteille. La Salsepareille véritable est préparée seulement par LANMAN & KEMP, Droguistes en gros, New-York. Agents à Québec:—John Musson et Cie.; J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles & McLeod; G. W. Brown; O. Groulx; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunette; R. Dugal; et J. B. Martel et Cie.

Comment vivre et comment mourir.—C'est une chose facile pour un malade de se donner la mort par des purgatifs minéraux aigus; mais il est également en son pouvoir de recouvrer la santé et la force en recourant au seul cathartique qui restaure les fonctions dérangées de la digestion et qui éprouve les conditions malsaines sans affaiblir le système. Dans les Pâles sucrées de Bristol il trouvera ce grand desideratum qu'on cherche depuis un temps immémorial, mais en vain. Elles sont recommandées aux dyspeptiques, aux constipés, aux bilieux, aux rhumatiques, aux hydropiques, en un mot à tous ceux qui souffrent de maladies provenant de l'estomac, du foie ou des entrailles, comme un moyen de guérison permanente et immédiate. Dans toutes les maladies d'un caractère chronique (particulièrement dans les rhumatismes, les maladies du foie, l'hydroisie et la neuralgie) ou dans les cas dont les éruptions sont le caractère distinctif, les Pâles sucrées de Bristol, pour enrichir et purifier le sang peut être employée avec un avantage infini avec les pilules. Elles sont contenues dans des boîtes et peuvent être conservées sous tous les climats. 112-423

Mariage. A Iberville, le 23 du courant, par le Révé. Messire Charland, Curé de Beauharnois, Alfred N. Charland, éc. Avocat, à Demoiselle Aglaée Oumet, fille de feu Louis Oumet, éc., de Montréal.

Décès. A St. Jean Port-Joli, le 24 du courant (mai), après une cruelle maladie soufferte avec une régularité vraiment chrétienne, Marie Adélaïde Blanchet, épouse de Jean Gagnon, respectable cultivateur de cette paroisse. Elle était âgée de 22 ans et quelques mois, et comptait bientôt 6 années d'une union qui promettait un heureux avenir, lorsque la Providence, par un de ces décrets qu'il faut bénir, et qu'il n'est pas permis de scruter, l'a ravie à l'affection d'une famille dont elle faisait le bonheur par sa douceur, l'amabilité de son caractère et ses vertus vraiment chrétiennes. Marie Adélaïde Blanchet laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable et deux enfants en bas âge. O vous que son trépas a plongés dans le deuil et la douleur, séchez vos yeux; celle que vous pleurez jouit d'une meilleure vie que celle qui l'attendait sur la terre où les jours de l'homme sont toujours courts et mauvais. R. I. P.

A Kakouma, comté de Temiscouata, le 16 de mai courant, à Gh. P. M., Dame Justine Fortin, épouse de Sieur François-Xavier Gédé, à l'âge de 43 ans, après une très courte maladie. Douce, pieuse et charitable dans sa paroisse, elle laisse pour prêtre son aîné un mari, 4 enfants en bas âge et un grand nombre de parents et d'amis qui la regretteront longtemps. Au même lieu, le 15 du courant, Sieur Joseph Paradis, ouvrier en bois et négociant, à l'âge de 45 ans, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec une résignation très chrétienne. Il laisse

pour déplorer sa perte une jeune épouse inconsolable, un fils et plusieurs parents et amis qui la regretteront longtemps.

COMPAGNIE RICHELIEU Incorporée par Acte du Parlement. LIGNE QUOTIDIENNE DES Vapeurs de la Marine Royale. QUÉBEC ET MONTRÉAL

Le splendide navire à vapeur EUROPA, Capitaine J. B. LABELLE, LAISSERA LE QUAI NAPOLEON POUR MONTREAL. Cette après midi à quatre heures. Prix du Passage: CHAMBRE (Repas et lits de Cabine en bas inclus) \$2.50. ENTREPONT \$1.00. La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur à moins qu'un connaissance spécifiant la valeur ne soit signé à cet effet. Pour particularités s'adresser au Bureau. J. E. DESCHAMPS, Agent. Québec, le 29 mai 1865.—1222

ENVOIS AMÉRICAINS—ESCOMPTES. DÉPARTEMENT DES FINANCES, Douanes, Québec, 16 mars 1863. L'HON. Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis hebdomadaires soient publiés et tous les avis Percepteurs des Douanes, relatives aux Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tel avis devront paraître chaque samedi dans la Gazette du Canada. R. S. M. BOUCHETTE. DÉPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES, Québec, 26 mai 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré être ce jour, 24 p. 100, lequel pourcentage de déduction devra être continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine. R. S. M. BOUCHETTE. 29 mai 1865.—1261 1f.

LE DOCTEUR LA RUE a établi son domicile et son BUREAU de consultation au N° 16, rue Ste. Ursule, où on peut le consulter à toute heure et surtout de 9h. à 10h. A. M., et de 4h. à 7h. P. M. Québec, 26 mai 1865—1259 6m.

Société de Construction Permanente de Québec

A 9ème Assemblée Générale Annuelle des Membres de cette société, se tiendra à son Bureau, le dernier LUNDI, le 29 du mois courant, à QUATRE heures P. M., dans le but d'élire des Directeurs pour l'année courante, à cette assemblée, il sera soumis un rapport complet de l'état des affaires de la société. Les actionnaires sont priés d'assister à cette assemblée. Par ordre, LOUIS LESSARD, Sec.-Trésorier. Québec, 26 mai 1865—1260

AVIS. LE SOUSSIGNÉ tout en remerciant ses amis, et le public en général, de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, profite de cette occasion pour les informer qu'il a fait de grandes améliorations à son HOTEL N° 137 1/2, rue St. Jean, faubourg St. Jean, où il espère mériter une part du patronage public. Il sera heureux de recevoir des pensionnaires en tout temps; et les voyageurs y trouveront à part des accommodations pour eux-mêmes, des écuries confortables pour leurs chevaux. MICHEL BOULLANNE, Propriétaire. Québec, 22 mai 1865—1258 2m.

ADMISSION A L'ECOLE NORMALE LAVAL.

L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE aura lieu MARDI, le SIX de JUIN, à 9 heures du matin. Les candidats doivent apporter un certificat de moralité, un d'âge (au moins 16 ans), et un de pauvreté s'ils demandent une bourse. Le Principal, JEAN LANGEVIN, PRÉS. Québec, 17 mai 1865—1251 3s. 2p.s.

GRAINES! GRAINES! POUR COUCHES-CHAUDES. Garanties de la récolte de 1864. Importées des meilleures maisons en gros d'Angleterre, d'Ecosse, de France et des Etats-Unis. Mises en paquets à la convenance des Acheteurs. 12 paquets de toutes espèces pour 2s. 6d. Pour le Catalogue, s'adresser à la Nouvelle Pharmacie, N° 324, rue Saint-Jean, au pied de la Côte de la prison. THOS. VALLERAND et Cie., Marchands Grilleries et Pharmaciens. Toute commande exécutée avec promptitude. 19 mai 1865—1255 4f.

ON REÇUVA à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des soumissions cachetées, adressées au sousigné, pour l'excavation et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, suivant les Plan et Devis qui ont pu voir à ce Bureau. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Québec, 19 mai 1865—1253 8f.

Nouveau Magasin.

P. COUTURE ET CIE., VIENNENNOIS D'OUVRIR

No. 73, Rue St. Joseph, St. Roch,

VIS-A-VIS DU COUVENT.

UN SUBERBE ETABLISSEMENT

Marchandises Sèches,

DES MIEUX ASSORTIES ET A TRES BAS PRIX.

NOUS attirons surtout l'attention de HARDES FAITES de tous les genres et de toutes les qualités qu'on puisse trouver dans cette localité.

CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT.

LES SOUSSIGNES en remerciant leurs pratiques et le public en général, leur annoncent qu'ils ont transporté

TOUT LEUR FONDS DE COMMERCE

DANS LEUR

NOUVEL ETABLISSEMENT

75, Rue St. Joseph.

VIS-A-VIS LE COUVENT DES

SŒURS DE LA CONGREGATION

ST. ROCH,

ET QU'ILS TIENDRONT TOUJOURS EN MAINS UN

Assortiment des plus variés

TELS QUE

Draps, Casimirs, Tweeds, Soies Noires et de couleur, Etouffes à robes, Capeaux, fleurs, rubans, plumes, etc., etc., etc.

Et toujours à des prix très réduits.

G. VEZINA & CIE.,

75, Rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, 19 avril 1865—1213 12m

NOUVELLES IMPORTATIONS.

P. COUTURE et Cie.



P. COUTURE et Cie.

Afin d'attirer à leur ancien établissement de nouvelles Pratiques vendront à

GRAND SACRIFICE

UN

Magnifique Assortiment

DE

Coton jaune, Shirlings, Indiennes,

ETC., ETC., ETC.,

Derrièrement reçu et acheté à des prix très réduits

—AUSI—

Jolis Tweeds valent 5s. pour 3s. 6d.

Soie glacée " 6s. " 4s. 6d.

Québec, 19 mai 1865—1252

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de L. G. G. LOOF, failli.

LES CRÉANCIERS du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi le syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, et tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

W. WALKER, Syndic d'office.

Québec, 19 mai 1865—1256

AVIS est par le présent donné que DAME UR-SULE BEGIN, de la ville de Lévis, dans le District de Québec, épouse de CHARLES LECOURS, Boulanger, du même lieu, a le VINGT-NEUVIÈME jour d'AVRIL dernier, institué une action en séparation de biens contre son dit mari devant la Cour Supérieure, dans et pour le District de Québec.

C. A. MORISSET, Procureur de Dame Ursule Bégin.

Québec, le 5 mai 1865—1234 1m.

MARCHANDISES NOUVELLES:

COTE ET CATELLIER,

Tout en remerciant sincèrement leurs pratiques et le public de l'encouragement libéral qui leur a été accordé jusqu'à ce jour, leur annoncent qu'ils ont étalé un

SUPERBE ASSORTIMENT

DE

Marchandises Sèches,

QU'ILS VENDRONT COMME PAR LE PASSÉ

A des prix très réduits,

et qui portera désormais le nom de

MAISON JACQUES SAINT-ROCH,

N° 30, rue de la Couronne, Saint-Roch, (Près du marché).

Québec 19 avril 1865—1057 12m.

LE Grand Remède Canadien

L'ELIXIR DE LA FORET

LE MEILLEUR REMÈDE contre la Bronchite aiguë et chronique, les Inflammations des Poux, la Pleurésie, la Coqueluche, le Croup, l'Asthme, l'Enrouement, etc., etc.

Pour toutes les maladies des poux, et de la gorge, toutes maladies qui conduisent à la consommation. Ce remède est plus sûr que l'Huile de foie de morue et bien plus agréable à prendre.

Le Régénérateur de la Vue.

Le meilleur remède contre les maladies des yeux, les inflammations, les saletés, mal de nerf, etc., etc.

Pilules Végétales Anti-Biliaques.

Le meilleur remède contre les maladies de l'Estomac, du foie, des Intestins et des voies urinaires garanti sans mercure. Les malades peuvent prendre ces pilules sans nuire à leurs occupations ordinaires.

(AVIS AUX VOYAGEURS.)

DOCTEUR G. J. A. VALLÉE.

N. B.—Le Docteur Vallée traite spécialement les maladies de poitrine et de la gorge; on pourra le consulter à son Bureau, vis-à-vis l'Église Notre-Dame-de-Québec.

Agents à Québec: O. Giroux, M. D., Haute-Ville et Bas-Ville; Edmond Giroux, Bas-Ville; John E. Burke, Haute-Ville; W. E. Brunet, St. Roch et R. Dugal, Pharmaciens.

Québec 21 novembre 1864—1085 12m.



Département des Terres de la Couronne.

Québec, 10 mai 1865.

AVIS est par le présent donné, qu'environ 16,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de EMBERTON, dans le comté de Compton, B.-C., seront offerts en vente à ceux qui sont actuellement établis, et à ceux qui ont intention de le faire, le 10 et après le vingt-unième jour de juin prochain.

Pour les détails, s'adresser à l'agent local, Wm. FARWELL, écuyer, à Robinson, Bas-Canada.

ANDREW RUSSELL, Ass.-Commissaire.

12 mai 1865—1245 6f.



Département des Terres de la Couronne.

Québec, 10 mai 1865.

AVIS est par le présent donné, qu'environ 41,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de MACPES ET NEIGETTE, dans le comté de Rimouski, B.-C., seront offerts en vente à ceux qui y sont actuellement établis, et à ceux qui ont intention de le faire, le 10 et après le vingt-unième jour de juin prochain.

Pour les détails, s'adresser à l'agent local, J. B. LEPAGE, écuyer, à Rimouski.

ANDREW RUSSELL, Ass.-Commissaire.

12 mai 1865—1247 6f.



Département des Terres de la Couronne.

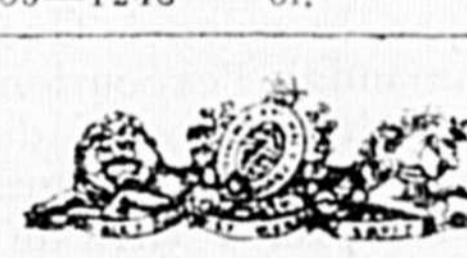
Québec, 10 mai 1865.

AVIS est par le présent donné, qu'environ 15,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de DEMERS, dans le comté de Témiscouata, B.-C., seront offerts en vente à ceux qui y sont actuellement établis et à ceux qui ont intention de le faire, le 10 et après le vingt-unième jour de juin prochain.

Pour les détails, s'adresser à l'agent local, L. N. GAUVREAU, écuyer, à Hébert-Verte.

ANDREW RUSSELL, Ass.-Commissaire.

12 mai 1865—1248 6f.



Département des Terres de la Couronne.

Québec, 10 mai 1865.

AVIS est par le présent donné, qu'environ 12,500 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de LABARRE, dans le comté de Chicoutimi, B.-C., seront offerts en vente à ceux qui y sont actuellement établis et à ceux qui ont intention de le faire, le 10 et après le vingt-unième jour de juin prochain.

Pour les détails, s'adresser à l'agent local, VINCENT MARTIN, écuyer, à Chicoutimi.

ANDREW RUSSELL, Ass.-Commissaire.

12 mai 1865—1246 6f.



AVIS.

L'ENTRÉE de la Salle d'Exercice, rue St. Louis, ne sera permise à l'avenir, pour le soir qu'àux personnes munies d'une CARTE d'admission, laquelle peut être obtenue en s'adressant soit aux Chefs ou Majors de Bataillons, Capitaines de Compagnies ou au Major de Brigade.

L. T. SUZOR, Lt.-Colonel. M. B.

Québec, le 24 octobre 1864—1148



J. MUISSON

Mécanicien, forgeron

FABRICANT de fer et de fonte; lits d'enfant, lits et fauteuils de voyage, lits de fer pour dortoirs de collège, hôpitaux, pensionnats faits en tout genre, couloirs, pompes.

Moulin à couder, balances (plat-form scales) clefs, serrures, coffres-forts réparés, et tout genre d'ouvrage en fer, en acier, en fonte et en cuivre, exécuté promptement.

Rue St. Vallier, 4, St. Roch

Québec, 16 janvier 1865—1124

Dr L. J. A. SIMARD,

Médecin-Oculiste et Auriste, Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST LOUIS.

Consultations à toutes heures. Québec, 3 octobre 1863. 1055

COMPAGNIE DES Vapeurs Océaniques de Montréal.



COMPAGNIE DES Vapeurs Océaniques de Montréal.

ETÉ 1865.

Passagers inscrits pour Londonderry, ou Liverpool.

Cartes de retour accordées à des taux réduits

La ligne de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants: PERUVIAN 2600 ton - Cap. Bailantine MORAVIAN 2650 ton - " Aiton HIBERNIAN 2430 ton - " Dutton NOVA SCOTIAN 2300 ton - " Wylie BELGIAN 2200 ton - " Brown NORTH AMERICAN 1784 ton - " Karr DAMASCUS 1300 ton - " Watts.

Transportant les Malles du Canada et des Etats-Unis.

L'un des vapeurs ci-dessus désignés ou un autre, laissera LIVERPOOL, tous les JEUDIS, pour Québec, et partira de ce dernier port tous les SAMEDIS, arrivant à Loch Foyle pour recevoir à son bord et débarquer des passagers allant à Londonderry ou en revenant.

Voici les dates de départ: DE QUEBEC.

PERUVIAN..... Samedi, 13 mai HIBERNIAN..... " 20 " MORAVIAN..... " 27 " DAMASCUS..... " 3 juin. Et tous les samedis suivants.

PRIX DE LA TRAVERSÉE DE QUÉBEC

A Londonderry ou Liverpool.

CHAMBRE, \$66.00, \$70.00 ou \$80.00 selon les accommodements.

D'ENTREPONT, \$25.

On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Un chirurgien expérimenté se trouve sur chaque vapeur.

Napoleon, chaque samedi matin, à 9 heures précises, pour transporter à bord du steamer les malles et les passagers.

Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE et CIE., Agents.

Québec, le 9 mai 1865.—1243

COMPAGNIE DE MONTRÉAL DES Steamers Océaniques.

ARRANGEMENT POUR L'ÉTÉ DE 1865

Communication directe par steamer avec GLASGOW.

LA LIGNE DE GLASGOW DE CETTE COMPAGNIE, se compose des steamers de première classe suivants: ST DAVID.....1600 tonneaux.....Capt. AIRD ST ANDREW.....1500 tonneaux.....Capt. SCOTT ST GEORGE.....1500 tonneaux.....Capt. SMITH ST PATRICK.....1400 tonneaux.....Capt. TROCKS.

Le navire à vapeur St. David capitaine AIRD, partira de Québec, pour Glasgow, directement, JEUDI, le 23 courant.

PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC.

Chambre.....\$60.00 Intermédiaire.....\$40.00 Entrepont.....\$24.00

Les passagers intermédiaires de cette ligne sont fournis de lits, etc.

Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE et CIE., Agents.

Québec, le 9 mai 1864.—1244

BUREAU DE POSTE DE QUÉBEC.

Québec, 29 avril 1865.

LES MALLES pour le Royaume-Uni, par la ligne canadienne, pendant le mois de MAI, seront portées à ce bureau Vendredi, le 5 de Mai, midi Portland, à 5.30 P. M. Et à partir de cette date, les samedis midi le St. Laurent, à 7.30 P. M. Un sac supplémentaire à 7.00 A. M.

PAR LA LIGNE CUNARD VIA NEW-YORK: Les samedis du 13 et 27 de Mai, à 6.00h. P. M. Et par la voie de Boston, avec les malles d'Halifax, de Terre-Neuve et de la Bermuda les samedis du 6 et 20 Mai à 6.00h. P. M.

Toutes les lettres mises à la poste pour les Sacs Supplémentaires doivent être payées d'avance par étiquettes.

Toutes les lettres enregistrées doivent être présentées à la poste quinze minutes avant les heures fixées pour la fermeture des Malles.

J. SEWELL, Maître de Poste.

Québec, le 1er Mai 1865—1230

BUREAU DE POSTE DE QUÉBEC.

29 avril 1865.

A PARTIR de LUNDI, le 1er MAI, les Malles pour la Côte de Montréal, Trois-Rivières, Sorel et le Port de Batiscan, seront fermées à ce Bureau tous les jours (dimanches exceptés) à 3h. P. M. Et pour les Côte de Montréal, les Canadas et les Etats-Unis à 7h.30 P. M. Sac supplémentaire à 6h.30 P. M. Pour la Côte du Sud, Est, à 11h.30 A. M. Sac supplémentaire à 12h.00 M. Pour le District de Gaspésie, les Nouveaux-Fris et Samedis à 11h.30 A. M. Pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick via St. Jean (N. B.), les Mardis et Vendredis à 6h.00 P. M.

J. SEWELL, Maître de Poste.

Québec, 1er mai 1865—1128

J. B. BERTRAND ET CIE.

ENTREPRENEURS D'ÉBOLISES, MAISONS, ETC.,

Saint-Roch, rue Richardson, n. 294.

Québec 6 juillet 1864—963 12m.

Depuis plusieurs années.

Chez toutes les nations civilisées, on n'a rien trouvé de plus efficace, pour guérir les maladies pulmoniques, que le Césier Pectoral d'Ayer. Des cas de consommation arrivés, en apparence au dernier degré, ont été guéris, et des milliers de malades considérés comme morts, ont ainsi été, ont été rétablis, rendus à leurs amis, et à toutes les douceurs de la vie par cet antidote tout-puissant pour les maladies de poux et les maux de gorge. Un rhume s'attache aux poux, il s'en suit une toux sèche et déchirante; le dard qui percent son côté est rompu. Rarement on pourrait trouver un endroit où des succès de guérison n'ont été remportés par le Césier Pectoral. Nulle part on ne pourrait trouver un fait qui jeter une ombre sur la renommée impérieuse de ce remède. Mais son efficacité ne finit pas là. Qui, il accomplit plus par les maladies qu'il prévient que par les maladies qu'il guérit. Les rhumes et les toux sans nombre qu'il guérit sont la source aux maladies incurables. La grippe, le typhus, les bronchites, l'enrouement, la pleurésie, le croup, les brousses, l'engorgement, la toux, les toux invétérées et toutes les irritations de la gorge et des poux sont aisément guéris par le Césier Pectoral d'Ayer, si l'on s'en sert en temps convenables. Toutes les familles devraient s'en procurer, et elles acquiescent la conviction qu'il est une protection inestimable contre ces maladies mortelles qui déciment les familles comme ces voleurs insidieux qui enlèvent les brebis du troupeau.

Voici les dates de départ: DE QUEBEC.

PERUVIAN..... Samedi, 13 mai HIBERNIAN..... " 20 " MORAVIAN..... " 27 " DAMASCUS..... " 3 juin. Et tous les samedis suivants.

PRIX DE LA TRAVERSÉE DE QUÉBEC

A Londonderry ou Liverpool.

CHAMBRE, \$66.00, \$70.00 ou \$80.00 selon les accommodements.

D'ENTREPONT, \$25.

On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Un chirurgien expérimenté se trouve sur chaque vapeur.

Napoleon, chaque samedi matin, à 9 heures précises, pour transporter à bord du steamer les malles et les passagers.

Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE et CIE., Agents.

Québec, le 9 mai 1865.—1243

LE CONSEILLER DES DAMES

ET DES DEMOISELLES

JOURNAL D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE ET DE TRAVAUX À L'AIGUILLE

Révisé par les Sommeils Littéraires et Artistiques.

TOUTS LES ABONNÉS PARTIRENT DU 1er NOVEMBRE

On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnés reçoivent dans le courant de l'année:

DES AQUARELLES, DES SEPIAS, QUARANTE FEUILLES DE MUSIQUE INÉDITE, DOUZE GRAVURES DE MODES, DEUX GRAVURES DE LINGÈRIE, DES PLANCHES DE TAPISSERIE COLORIÉE, QUINZE CENTS DESSINS DE BRODERIE, DOUZE FEUILLES DE PATRONS (GRANDS ET PETITS) POUR DAMES, DEMOISELLES ET ENFANTS, DES GRAVURES SUR AIGUILLE, DES PLANCHES DE COSTUMES ETC., ETC.

18ème ANNÉE.

Novembre 1864.—Numero 1.

SOMMAIRE

DU NUMÉRO DE NOVEMBRE 1864.

1. Chronique du mois, par HENRI VIENNE.

2. La phrase interrompue. épisode historique, par HENRI VIENNE.

3. Causette d'une maîtresse de maison avec Mlle JULIE FERTIAULT.

4. Musique.—Pensées, maximes, sentences, proverbes et anecdotes de tous les pays et de tous les temps.

5. Sonnet d'enfant, par F. FERTIAULT.

6. Modes, par BLANCHER DE SÉRIGNY.

7. Économie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Recettes: Sauce aux oignons —Saug extravasé sans un ongle.

8. Petits travaux de Dames: Boîtes à bijoux (n° 1). —Vidéo poche en junc (n° 2).—Veste d'enfant au tricot (n° 3).—Dentelle au crochet.

9. Explication des gravures de modes.

10. Explication de la planche de tapisserie.

11. Explication de la planche de broderies.

12. Explication de la planche de patrons.

13. Explication de l'aquarelle.

14. Rébus.

Les abonnés recevront avec ce numéro.

1. Une feuille de Broderies.

2. Une planche de Patrons pour la saison d'Été de Dames.

3. Sur la planche de Patrons pour la saison d'Été de Dames.

4. Une gravure de Modes colorée.

5. Une gravure de confection et costumes d'hiver

6. Un dessin de Tapisserie colorée.

7. Un Aquarelle.

8. Souvenir de Trouville, quadrille, par ACHILLE DECROMBS.

9. Le Reveil, mélodie, paroles de PROSPER LUITSEMANS, musique d'EMILE DAUDRY.

10. Delphine, polka, par ACHILLE DECROMBS.

On s'abonne à Québec, chez

EGER BROUSSEAU.

Québec, 11 nov 1863

ON VIENT DE RECEVOIR

À LA LIBRAIRIE DE

LEGER BROUSSEAU,